

JOURNAL

HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE

15 DECEMBRE.

1785.



A LUXEMBOURG,

Chez les Héritiers d'André Chevalier, vi-
vant Imprimeur de feu Sa Maj. l'Impé-
ratrice-Reine Apostolique.

*Avec privilege de Sa Maj. Imp. & Ap-
probation du Commissaire-Examineur,*



JOURNAL
HISTORIQUE
ET
LITTÉRAIRE,

15. DECEMBRE.

1785.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

La magie blanche dévoilée ou explication des tours surprenans, qui font depuis peu l'admiration de la capitale & de la province, avec des réflexions sur la baguette divinatoire, les automates joueurs d'échecs &c. Par Mr. Décremps. A Paris, chez Langlois & chez l'auteur; à Liege, chez Lemarié. 1784. 1 vol. in-8°. de 138 pag. Prix 3 liv.

Les faiseurs de tours & joueurs de gobelots ne seront pas trop contens de cet ouvrage, qui affoiblit un peu le mérite de

leur savoir-faire, en lui arrachant le voile du mystère. Ils ne font, comme l'on dit, que jeter de la poussière aux yeux. M^r. Décremps explique plusieurs de leurs tours, & prouve qu'il n'y a rien de plus simple, & souvent de plus niais & de plus bête, que ce qui paroît si merveilleux. On fait que le compère caché, ou sous la table, ou derrière la tapisserie, y joue assez souvent le principale rôle. Parmi les explications que donne M^r. D. d'une multitude de ces petites fourberies récréatives, toujours d'une manière claire & facilement intelligible à tous, nous choisirons celle qui regarde le joueur d'échecs qui a fait tant de bruit *, & qu'on a essayé d'expliquer de tant de manières différentes. Je pense que l'on donnera sans peine la préférence à celle de M^r. D. ; elle est d'un esprit juste & qui paroît parfaitement instruit des secrets & des ressources de la jonglerie.

* I. Fein 1783.
p. 283.

“ Bientôt après on nous montra un automate jouant aux échecs ; il étoit semblable à celui qu'un mécanicien allemand a fait voir, pendant quelque tems, à Paris & à Vienne en Autriche, sur lequel un auteur verbeux a composé un gros volume, & dont quelques journalistes étrangers ont fait un éloge emphatique. ”

“ Nous vîmes d'abord une figure d'homme de grandeur naturelle, habillée à la turque, & assise derrière une commode, sur laquelle étoit placé l'échiquier ; toutes les portes de la commode furent ouvertes pendant quelques instans, pour nous faire voir qu'il n'y avoit dans l'intérieur que des rouages, des leviers, des cadrans, des ressorts. L'automate n'avoit pareillement dans son estomac que

des fils de fer, des cordes & des poulies; le tout fut traîné sur quatre roulettes dans différens coins de la chambre, pour nous prouver que la machine n'avoit aucune communication avec les appartemens voisins. Après cette observation, il nous parut évident que l'automate ne se remuoit que par ses propres ressorts; mais ses mouvemens nous semblerent bientôt être l'effet des raisonnemens les plus profonds & les mieux combinés. Il gaignoit presque toujours la partie contre les meilleurs joueurs, & pour cela il est constant qu'il étoit obligé de faire à chaque instant de nouvelles combinaisons, & de prendre quelquefois un chemin très-irrégulier pour surprendre son adversaire dans la marche arbitraire qu'il avoit adoptée. »

« Mr. Hill ne pouvant rendre raison d'une opération si merveilleuse, pria Mr. Van-Estin de lui en donner l'explication. Je veux bien, répondit ce dernier, vous donner pour cette fois-ci le mot de l'énigme, mais à condition que dans un objet intéressant que j'ai à vous faire voir, vous n'exigerez point que je déchire entièrement le voile qui couvre mes mystères. »

« Mr. Hill repliqua, que ce qu'il venoit d'observer étant, pour ainsi dire, miraculeux, il n'espéroit pas de jamais rien voir de si admirable. »

« Vous vous trompez, dit familièrement Mr. Van-Estin; en physique, comme en histoire naturelle, l'effet le plus merveilleux est toujours celui que nous voyons pour la première fois, & dont nous ignorons la cause. Vous ne connoîtrez pas plutôt celle qui fait actuellement l'objet de votre curiosité, qu'elle vous paroitra puérite, tandis qu'une autre plus triviale encore, mais inconnue, vous fera crier au miracle. »

« Alors Mr. Van-Estin nous dit, que l'automate joueur d'échecs étoit mis en mouvement par un nain, habile joueur, caché dans la commode: vous ne pouvez le voir, continua-t-il, lorsqu'on ouvre les portes, parce

qu'alors il a les jambes & les cuisses cachées dans les cylindres creux qui semblent destinés à porter des roues & des leviers; le reste de son corps est, dans le moment, hors de la commode & se trouve caché sous les jupons de l'automate : quand on a fermé les portes de la commode, on tourne une manivelle, sous prétexte de monter les ressorts de la machine, ce qui produit un bruit assez considérable; les roues & les cliquets que l'on entend, donnent en même tems à cette expérience un air de vraisemblance & de mystère, & permettent au petit nain de changer de place & de rentrer dans la commode sans être entendu. Tandis qu'on promène la machine de part & d'autre sur ses roulettes, pour prouver qu'elle est bien isolée, le petit nain ferme la trappe par où il a passé, ensuite on lève les jupes de l'automate; on fait voir jusques dans son estomac, pour prouver qu'il n'y a aucune supercherie, & le tout se termine au grand étonnement des spectateurs, qui attribuent à de simples ressorts, ce qui ne peut provenir que d'un cerveau bien organisé. »

« Il reste à savoir, dit Mr. Hill, comment le nain caché dans la commode peut connaître le jeu de son adversaire. »

« Il y a plusieurs moyens, répondit Mr. Van-Estlin. 1°. On peut mettre dans chaque pièce du jeu un morceau de fer aimanté, & sous chaque case de l'échiquier une petite aiguille de boussole bien sensible, afin que par son agitation elle marque la case qui vient d'être occupée ou abandonnée. 2°. On peut donner mentalement un numéro à chaque case, pour la distinguer de toutes les autres & exprimer ce numéro à la personne cachée, soit par la position & le nombre des doigts qu'on lui montre, soit par la prononciation de certains mots. 3°. On peut faire un échiquier demi-transparent, qui, servant de dessus à la commode, laisse l'intérieur dans l'obscurité, afin qu'il ne puisse être vu de personne, & qui cependant y laisse entrer assez

15. Décembre 1785. 565

de lumière pour que le nain puisse voir de-là tout ce qui se passe au-dehors. »

« Quant au moien employé pour donner à l'automate les mouvemens nécessaires, on voit que son bras & le levier intérieur qui le fait mouvoir, doivent être considérés comme un pantographe, dont une extrémité se meut en tout sens pour dessiner un tableau en grand, tandis qu'on promene l'autre extrémité pour lui donner ces mêmes mouvemens en petit, en lui faisant parcourir les traits d'un tableau en miniature. »



Supplément à la magie blanche dévoilée, contenant l'explication de plusieurs tours nouveaux, joués depuis peu à Londres; avec des éclaircissemens sur les artifices des joueurs de profession, les cadrans sympathiques, le mouvement perpétuel, les chevaux savans, les poupées parlantes, les automates dansans, les ventriloques, les sabots élastiques, &c. Par Mr. Décremps. A Paris, chez l'auteur; à Liege, chez Lemarié. 1785. 1 vol. in-8°. de 287 pag. avec fig. Prix 4 liv. 4 sols.

MR. D. continue, dans ce Supplément, à démasquer ces faiseurs de tours; il entre à ce sujet dans des détails dont il a cherché à relever la monotonie par une espece de fiction, en mettant sur la scene un de ces joueurs: ce n'est pas ce qu'il y a de mieux imaginé dans l'ouvrage; l'auteur est souvent gêné pour trouver les nuances de son roman, & la narration devient invraisemblable

semblable & ennuyante. Il faut convenir qu'il dit vrai en assurant que peu de personnes liront cet ouvrage jusqu'à la fin, sans acquiescer quelques connoissances utiles. Il se rend lui-même ce témoignage, qu'il n'y a pas un seul mot dont il ne puisse dire sincèrement : *Hoc mihi violentus veritatis amor suggestit.* Il mérite d'être cru sans doute, mais le nom de *vérité* est ici en quelque sorte déplacé. Personne ne songe à contester qu'il y ait une manière naturelle, sûre & simple d'expliquer ces tours ; & cette manière, lors même qu'elle est juste & conforme à l'état des choses, ne peut être considérée comme l'effet de *l'amour de la vérité*, mais comme l'effet de l'attention & de la sagacité.

Depuis quelques jours M^r. D. vient de publier des *éclaircissemens* en 32 pages in-8°. sur quelques articles dont on n'a pas donné l'explication dans le *Supplément à la magie blanche dévoilée*. On y trouve en particulier un moien simple & facile d'entretenir une correspondance secrète, en écrivant des lettres en latin, sans savoir cette langue.

M^r. D. doit s'arrêter à son talent, ne pas faire trop de digressions, ne point parler de théologie où il n'entend rien, ne pas croire qu'on confonde les forciers avec les charlatans *, ne pas appliquer à des négresses des passages du Cantique des Cantiques, ne pas faire des logogrîphes de 7 pages &c. &c. Mais on sera toujours édifié de le voir finir ses ouvrages par : *Ad majorem illius gloriam qui est ALPHA ET OMEGA, PRINCIPIMUM ET FINIS.*

* I Mars
1754. P. 327.

Oratio in illustri Basilica Bruxellensi SS. Michaelis & Gudulæ die 19 Julii 1785, anno seculari secundo a restitutionis denuò publico cultui Sacris Hostiis, quæ in eadem Basilica adservantur, habita &c. *Discours prononcé dans la collégiale de Ste. Gudule à Bruxelles, au second anniversaire séculaire de la restitution du culte public des saintes Hosties conservées dans cette église; par Mr. J. F. Van de Velde, docteur-régent en théologie & professeur royal de l'Écriture sainte dans l'université de Louvain.* A Louvain, de l'imprimerie académique; se trouve chez l'imprimeur du Journal, à Liege chez Lemarié, & chez les principaux libraires de l'Europe. 1 vol. in-4^o. ou in-8^o. selon les différentes éditions. Prix 9 sols de France.

Quoique du premier abord ce *Discours* semble n'avoir pour but que la solennité d'une fête particulière, par laquelle la ville de Bruxelles célèbre un événement fameux dans les annales de l'Église belge; l'art de l'orateur, l'étendue & l'importance de ses vues en a fait un des meilleurs traités que nous aïons sur l'Eucharistie. Jamais peut-être il n'a paru sur cet auguste mystère un ouvrage plus intéressant; où l'érudition, la bon-

ne

ne logique, la saine orthodoxie, un langage de dignité & d'intérêt fussent plus parfaitement réunis. Il est vrai que l'orateur, comme il en avertit dès l'entrée de son discours, ne prétend pas prouver la vérité de la croiance catholique sur cet objet, qu'il se borne à nous présenter le respect que les fideles de tous les siècles, les anciens surtout, ont porté à l'Eucharistie; mais de cette observation qui paroît purement historique, découle une pleine démonstration du dogme. Car si ce respect prouve la croiance des premiers Chrétiens, cette croiance est la preuve la plus décisive en faveur de la croiance de l'Eglise de nos jours; la foi n'admettant aucune variation, & la première qualité de la véritable religion étant la perpétuité & l'invincible persévérance. *Erit ergo, uti spero, disceptationis hujus in animis vestris hic fructus atque suavitas, ut, cum apud primos Christianos, fideique nostræ veluti antecessores, non minorem ac per hæc nostra tempora, erga sacrosanctum hoc munus (ut quidem ejus ætatis disciplina ferebat) venerationis cultusque sollicitudinem extitisse, intelligetis; eandem quoque fuisse eorum ac nostram, de Sacramenti hujus excellentiâ atque majestate, fidem persuasionemque, minimè dubitetis. Quæ res, uti ad fidem catholicæ munimen, ita ad Eucharistiæ profundam justamque venerationem, non parùm adferet momenti.*

Si en prouvant une vérité si consolante pour les enfans de l'Eglise catholique, l'orateur

teûr a sçu éviter les épines de la méthode polémique, il s'est également éloigné du style & de la maniere aride, qui semblent être devenus propres à ces sortes d'ouvrages. La noblesse des expressions, le tour & les graces de l'élocution égalent l'importance des pensées. Voici, par exemple, une observation bien remarquable sur les circonstances de l'institution eucharistique, développée d'une maniere digne des Leon & des Chrysostome. *Primâ enim die azymorum, in qua necesse erat occidi Pascha, mittuntur, qui præparent, apostolici senatûs coryphæi (a), Petrus & Joannes; quorum alter primatûs præcellentiâ, alter privilegio amoris, cæteris altiùs meruit honorari. Et cum paupertatis studium adeo præ se ubique tulisset, ut in speluncâ nasci & in tugurio educari, summâ rerum omnium penuriâ, ac demùm inter irrisiones & calumnias in cruce mori voluerit; hac solemnî die, in coenaculum grande, stratum, quod Jerosolymis parari jufferat, cum discipulis ascendit, fassus se vehementi rei hujus desiderio teneri. Quorum pedes cum lavisset, in puritatis argumentum, quâ ad tantî Sacramenti arcana accedendum esset, Eucharistiam instituit; jubens.*

(a) Mot légitimé par l'ensemble & la place où il se trouve (15 Octobre 1785 p. 257). Il y a cependant çà & là quelques inexactitudes de langage. P. ex. *propitium fore, flagito* Je ne crois pas que le génie de la langue latine comporte cette construction.

bens, ut in sui memoriam, quod ille hæc mysticâ actione præmonstrarat, illi pariter facerent; donec staret Ecclesia, & ipse ad judicandum mundum venturus esset.

Rien n'égale l'art & les judicieuses combinaisons par lesquelles l'orateur ramene à son but, sans blesser en rien la grande règle de l'unité, les objets les plus importans de la croiance & de la discipline catholique. La dignité des prêtres, le respect des temples, la majesté du culte, l'antiquité & la touchante énergie de la liturgie &c, tout cela est présenté d'une manière qui persuade, touche & pénètre le lecteur. Le dernier article sur-tout, qui concerne la liturgie, la pompe sainte avec laquelle elle se déploie dans l'offrande solennelle du St. Sacrifice, le soin scrupuleux & la sainte inquiétude avec laquelle on l'a conservée depuis les premiers siècles de l'Eglise &c, fixe l'attention sur ces tems critiques où ce précieux dépôt est menacé de toutes parts par l'ignorance & la paucité des prêtres, par l'oubli du latin, par le relâchement & l'indifférence générale; où le Chrétien instruit ne voit pas sans regret la diminution journaliere de ces rites instructifs & imposans qui nourrissent la piété & répandent dans le Sanctuaire une partie de l'éclat de la Jérusalem céleste, en même tems qu'ils retracent la durée victorieuse & la persévérance de l'Eglise par des expressions, par des traits & des usages relatifs à la croiance antique. Ne les abrégeons, ne les mutilons pas en faveur d'une célérité peu néces-

faire

faire & peu édifiante (a); n'en sacrifions pas la noble simplicité à des symphonies trop compliquées, ou trop bruyantes (b). Ne blâmons pas l'usage des cantiques en langue vulgaire où le peuple trouve l'instruction & des sentimens chrétiens (c); mais ne les substituons

(a) C'est une chose bien affligeante de voir combien cet usage fait de progrès. Durant un voyage que j'ai fait récemment dans un pais ecclésiastique, assistant à une Messe solennelle chantée en présence du Souverain, prince très-religieux, très-zélé pour la décence & l'intégrité du service divin, je fus surpris de n'entendre ni l'épître, ni la préface, ni l'oraison dominicale, ces parties importantes de la liturgie chantées autrefois avec tant d'édification & de piété dans toutes les plages du monde où l'on offroit, suivant le rit solennel, le Sacrifice de la nouvelle loi. Il est bien certain que ce n'est pas l'intention du prince; mais quand l'impulsion des abus a gagné une certaine étendue, elle agit avec une force à laquelle on ne songe plus de résister. — Autre exemple dans une ville également catholique, célèbre par l'ancienneté de ses temples & la constance de ses premiers Chrétiens. 1. Décembre 1781, p. 494.

(b) En encourageant le chant ecclésiastique, on ne doit cependant pas condamner dans quelques solemnités extraordinaires cette musique vive, sonore & guerrière, dont retentissoit le tabernacle d'alliance & l'auguste temple de Sion, qui faisoit tressaillir le pieux David, qui exprimoit par ses sons la majesté imposante & terrible du Dieu des armées.

(c) Bien entendu que les pasteurs veillent à la corruption qui peut se glisser & se glisse effectivement très-souvent, dans une langue mobile, éphémère, capricieuse, comme toutes

* *Quantum flo-
ri in hymnis &
canticis tuis,
suave sonantis
Ecclesiæ tuæ
vocibus commo-
tus auribus!*

stitutions pas à ceux que l'autorité sainte & consacrés, qui faisoient couler les larmes d'un Augustin *; qui pour être l'expression constante de la foi, une tradition subsistante & sensible, ont toujours été aussi précieux aux catholiques qu'odieux aux sectaires dont ils confondent les opinions. Le peuple même, qui n'en comprend pas les paroles, en est frappé, & pénétré du sens profond qu'il leur suppose avec raison; il joint avec confiance & avec ardeur sa voix à celle de la mere commune des Chrétiens (a); le chant ecclésiastique l'affecte plus que toutes les productions modernes, dénuées de sanction & de tout droit à ce respect religieux qu'inspire l'antiquité sainte & un usage de 18 siècles (b).

L'histoire particulière des saintes Hosties de Bruxelles est très-heureusement liée avec

tes les langues vivantes, sur-tout sous le règne du bel-esprit & l'influence d'une philosophie qui infecte tout ce qu'elle touche. . . . Dans une ville où l'on a fait 7 éditions d'une chanson d'abord très-catholique, la dernière s'est trouvée parfaitement hérétique.

(a) Sage ordonnance de Charlemagne, pour entretenir parmi les rustres & les pâtres la piété unie à une gaieté sainte, 15 Avril 1780 p. 610.

(b) De là le refroidissement de la piété chez les protestans, dont Beger, protestant lui-même, se plaignoit avec tant de raison & dont il faisoit si bien la cause. *Equidem negandum non est, inter protestantes simul cum cærimonis pietatem refriguisse.* Il est bien constant cependant qu'on ne les laissa pas manquer de livres, de chansons, de prières qu'ils entendoient mieux que ce qu'on récitoit & chantoit dans l'église.

*Nitami Pons.
Append. ad
Etiolum. p. 40.*

15. Décembre 1785. 573

l'histoire générale de l'Eucharistie (a). On y voit la haine implacable & réellement frénétique que les sectaires modernes, les Calvinistes sur-tout, ont porté à ce consolant mystère, & un tableau bien affligeant des excès incroyables que commit dans ces belles provinces l'hérésie constamment unie avec la trahison & la révolte, armée avec une fureur égale contre le trône & l'église. *Neminem certè latet, posteriora hæc tempora, nequè minùs luctuosa, quàm dum gentiliùm persecutionibus Dei populus vexabatur, nequè*

(a) Il est fâcheux que nous n'ayons pas une bonne relation d'un événement si mémorable dans les fastes de l'église belge; celle que le P. Griffet en a donnée en 1771, ne répond pas à la célébrité & aux talens connus de cet auteur. Mais quelle que soit la manière dont le fait est présenté, il est constaté par tout ce qui peut le rendre indubitable. Ceux qui révoquent en doute le fanatisme atroce des Juifs, qui croient se venger en quelque sorte de leur proscription, non-seulement sur les Hosties saintes, mais encore sur les enfans des Chrétiens, qu'ils mettoient en croix le Vendredi saint, ou martyrisoient en d'autres manières; ceux, dis-je, qui affectent de douter de ces horreurs, montrent & leur ignorance dans l'histoire *, & je ne sais quelle disposition propre aux esprits & aux cœurs corrompus, à ne reconnoître & à détester les crimes, que lorsqu'il s'en trouve parmi les Chrétiens. — Quant à quelques circonstances de cette histoire où l'on est obligé de reconnoître des effets surnaturels, on doit se rappeler que les prodiges étoient moins rares dans ces tems de simplicité, d'une ferme foi, d'un grand zèle contre les outrages faits à Dieu.

* J
1778
1
1778
262 *

minus misera fuisse. Cum fatali illo ac turbulento sæculo, quod non sine horrore meminimus, ad demum audacia excreverit, ut vix quispiam catholicæ fidei hostis existeret, qui non eodem tempore bellum patriæ quoque intulerit; cujus proinde salus & dignitas partim in discrimen venit, partim etiam amissa fuit.

Bien éloigné de la manie funeste de corrompre les annales des nations, de distribuer le blâme & l'éloge au gré du caprice, & ce qui est plus détestable encore, conformément aux vues d'une irréligieuse & subversive philosophie, l'orateur apprécie avec vérité, avec une impartialité digne d'un sage & d'un chrétien, les hommes dont il est dans le cas de dessiner le caractère. Guillaume d'Orange, homme de tête & de main, qui joignoit les talens du politique à ceux de général, mais dont rien ne peut justifier la perfidie, la révolte & l'irréligion, est remis ici à sa place, jugé par les faits, par les suites & les effets de son ambition, de son apostasie & de sa rébellion. "*Haud pauci enim e patriæ proceribus, quorum antesignans Wilhelmus princeps arausicus (quod de Callicrate C. Nepos retulit) homo & callidus & ad fraudem acutus, sine ulla religione ac fide; seu regiminis hispanici acerbitate ac tadio, seu novarum rerum aviditate, anno 1566 apud Margaretam Belgit moderatricem, certatim institerunt, ut edicta, quæ Carolus Imperator, & Rex Hispaniæ Philippus adversus hærescon turbas pridem tulerant,*

15. Décembre 1785.

575

vilèrant, prorsus abolerentur, & cuique sua
permitteretur conscientia libertas. Quo ve-
lut classico excitati atque audaciores facti,
qui e plebe in novitatem proni erant, illicò
ferro & flammâ in sacras œdes & imagi-
nes; nulloque jam flagitii pudore, in sacra-
tas Deo virgines, & sacerdotes etiam atro-
cius sunt debacchati. (a)

L'orateur remarque que le fanatisme de
secte fut plus violent au Pais-bas qu'ailleurs,
qu'il n'épargna rien, & exerça sa fureur sur
tout ce qui portoit l'empreinte de la religion
antique. *Inter Belgicas turbas, hæresi sacra
omnia incredibili proterviâ, effrenique licen-
tiâ; qualem vix in aliarum gentium anna-
libus legas, ubique conculcante; alii aliter
&c.* Effectivement, il seroit difficile de trou-
ver des monumens plus frappans de dévasta-
tion que ceux que présentent encore aujour-
d'hui les temples & les divers monumens
chrétiens de nos provinces, de lire des exé-
cutions & des massacres plus terribles que ceux
dont se souillèrent les sectaires de la Belgi-
que. (b)

(a) Voyez l'*Histoire des Martyrs de Gorcum*,
par Estius; & l'élégant ouvrage *Theatrum cru-
delitatis hæreticorum*, par Richard Versthegen
(*Verstegantius*); Anvers 1592. — *Diët. hist.*
Art. *MUSIVS*, dans le *suppl.* — *TOLEDE*
(Ferdinand de). — 15 Août 1778 p. 572.

(b) J'ai été surpris en parcourant divers
pais où les protestans avoient aboli le culte
catholique, tels que plusieurs cantons de la

Dans l'éloge du prince Alexandre de Parme, on trouve une observation bien honorable à la religion & à la sagesse politique de ce grand général; observation ingénieusement relevée par l'application d'un beau passage de S. Paulin de Nole. *Inter cetera, quæ, urbe recuperatâ, disponenda esse videbantur, prima Sacrorum cura extitit. Nihil enim Parmensi cordi erat perinde ac religio: noverat quippe christianus heros, quod Paulinus Nolanus olim cecinit:*

Arma fide semper (a), numquam cognovimus armis

Indignisse fidem.

A la fin du discours l'orateur revient sur

Poém. 15
p. 126.

Suisse, de ne pas voir cette empreinte de fureur sur les monumens sacrés, que nous voyons dans les temples de nos provinces qui sont tombées en leur pouvoir. La cathédrale de Bâle, par exemple, est une preuve subsistante de leur modération, & forme un contraste frappant avec celle d'Utrecht & plusieurs autres églises où les Hollandois n'ont pas laissé une statue en entier, pas même sur les mausolées & les pierres sépulcrales. — Si on approfondit les raisons de cette différence, on la trouvera dans l'esprit d'intérêt & de lucre réuni à l'esprit de secte. Les Suisses n'étoient animés que par le fanatisme, les Hollandois brûloient en même tems d'une avarice qui les eût fait passer par l'enfer, comme ils le disent eux-mêmes, *aux risques de brûler les voiles de leurs vaisseaux.* C'est elle qui les a fait apostasier au Japon, qui a détruit cette église naissante, qui a extirpé le christianisme dans toutes les plages du monde où ils ont mis le pied. 1 Avril 1784 p. 552. — 15 Mars 1785 p. 395. — 15 Août 1785 p. 631.

(a) 1 Juillet 1782 p. 219. — 15 Avril 1781 p. 571.
— Mot de Gustave-Adolphe, *ibid.* p. 572.

la grande & inévitable conséquence qui dé-
 toute de l'ancienne & générale vénération
 des Chrétiens envers l'Eucharistie. Il rend en
 même tems raison de l'espece d'augmenta-
 tion qui de tems en tems a paru renforcer
 le culte public de ce saint mystere. *Hæc er-
 go primâ Catholicæ Religionis perigo, quam
 tot martyrum invicta constantia, pietasque
 ac eruditio tot illustrium episcoporum, longè
 celeberrimam effecere, eadem, quæ hodie
 est, Sacrosancti Sacramenti obtinuit venera-
 tio; neque minor de ministris, sacrisque
 locis ac colendi ritu modoque per ea tem-
 pora sollicitudo. Quod si negare nequeunt
 fratres nostri, quos diro schismate a suo
 sinu avulsos luget Ecclesia, cur non eandem
 quoque de hoc mysterio nostram esse, ac ve-
 terum fidem, persuasionemque confitentur?
 Credibile est, invariata mansisse disci-
 plinam, variasse verò fidem? Cùm non ex disci-
 plinâ fides, sed ex fide disciplina proficiscatur.*
 — *Quòd si ad antiqua venerationis signa,
 labentibus sæculis, alia accesserint, multò ma-
 gis luculenta cultûs ac reverentiæ argumenta;
 seu quòd profligato gentilismo jam sine Sa-
 cramenti contumeliâ in aspectum, lucemque
 proferri posset Eucharistia, seu quòd hære-
 seon, identidem succrescentium, protervia
 talia exegerit pietatis fomenta: non tam
 indicat ea accessio, disciplinam variatam,
 quàm firmatam, justisque ex causis auctam
 etiam roboratamque fuisse.* " Ecclesia enim
 catholica, ut recitè *B. Augustinus*, per
 totum orbem valde latèque diffusa, om-
 nibus

„ nibus errantibus utitur ad provectus suos ,
 „ & ad eorum correctionem , cum evigilare
 „ voluerint. „

Quelle différence entre un homme qui déploie avec autant de discernement & d'abondance que de droiture & de franchise, les richesses de l'antiquité pour illustrer & fortifier les dogmes chrétiens, pour proscrire des nouveautés dangereuses & hétérodoxes, pour maintenir l'enseignement primitif, général, uniforme de la grande mère & institutrice des fideles : & ces esprits tortueux & faux qui ne songent qu'à détourner les sources de lumière, pour faire naître des ténèbres à leur gré ; méprisant le corps des docteurs & des pasteurs de l'Eglise, ou bien altérant leurs assertions, défigurant leur croïance & leur langage, pour s'attacher à quelque écrivain paradoxal & audacieux, auquel le nom de *catholique* n'est resté que parce que les chefs de l'Eglise ont dédaigné l'examen de ses erreurs !

Si la modestie, le désintéressement, l'éloignement de tout ce qui flatte & agite les petits écrivains, un amour pur, vif, courageux de la vérité peuvent ajouter à la gloire d'un homme de lettres, l'auteur de ce discours doit se tenir bien assuré de cette addition.





De victu Joannis Baptistæ in deserto commemorantis. Commentatio scripturistica in Matth. III. 4. *A Francfort, chez Bayr-hoffer. Vol. in-4°. de 38 pag.*

Tous les interpretes de l'Écriture-sainte ont tâché de déterminer la nature des alimens dont St. Jean-Baptiste faisoit usage dans le désert. On a donné au mot *locusta* des significations très-différentes ; les uns en ont fait une plante, les autres une espece de poisson, quelques uns l'extrémité des arbres & d'autres végétaux &c. Le R. P. T. de St. Adam se déclare pour la lettre du texte de la Vulgate, & prétend que c'étoient réellement des sauterelles, mais plus grandes & plus propres à la nutrition que celles de nos provinces. Il prouve que plusieurs peuples de l'antiquité en ont fait usage, que les Africains les mangent encore, & qu'à Maroc on les vend par sacs sur le marché.

Quant au miel sauvage (*mel sylvestre*), il croit que c'est le miel qui dans la Palestine, ainsi que dans plusieurs pais d'Orient & du Midi, découle abondamment de certains végétaux, & qui en Europe est connu en plusieurs provinces, nommément en Sicile, en Calabre, en Dauphiné &c. Tout cela est discuté d'une maniere claire, méthodique, savante, modeste & très-satisfaisante.

Aussi longtems que l'estimable religieux

écriera des choses si raisonnables, si bien d'accord avec le véritable usage de l'érudition, si conformes aux règles d'une critique sage & réservée, il n'aura pas à craindre qu'on parle de son travail *en détraction*, comme il le dit en rapportant, p. 33, un passage de St. Jérôme. Il aura sans doute moins de panégyristes parmi les esprits légers & audacieux d'un siècle suffisant & ignorant; mais il aura l'approbation des gens de bien, des hommes utilement & solidement instruits, qui savent allier la science grammaticale, comme toutes les autres, avec le respect dû aux Livres saints. Or qui doute qu'un seul suffrage de cette nature ne vaille mieux que les éloges de cent petits-mâtres. Je trouve à la p. 24, 25 &c, *naziræus* pour *nazaræus*. Il faudra donc aussi que les François changent ce mot, & qu'ils disent *naziréen*; les Anglois & autres auront part à la réforme. En attendant qu'ils se décident, je suis toujours pour *nazaræus* & *nazaréen*, & je pense que c'est pour de bonnes raisons. (a)

Dans

(a) Pour comprendre ces vicissitudes des noms hébraïques, il faut savoir que pour abrégé, les écrivains hébreux ont ordinairement omis les voyelles, comme nous faisons encore dans les abréviations d'aujourd'hui; le sens dirigeant le lecteur attentif, il n'est point embarrassé à les suppléer. Mais dans les noms propres, la chose est différente, le sens n'y peut rien. Aussi les plus savans hébraïsans ont-ils pris l'usage pour règle. *Non refert*, dit St. Jérôme, *utrùm Salem vel Salim nominetur, cum vocalibus in medio litteris per-rarè*

15. Décembre 1785.

581

Dans l'épigramme qui se trouve *folio verso* du titre de la dissertation, il est dit : *Latinæ linguæ homines duabus alis ad Scripturarum divinarum cognitionem habent opus ; hebræâ scilicet & græcâ.* Comme tout ce qui vole n'a régulièrement que deux ailes, on pourroit

rard utantur Hebræi, & pro voluntate lectorum atque VARIETATE REGIONIS eadem verba diversis sonis atque accentibus proferantur. —

Les Massorettes ont entrepris de suppléer ces voyelles omises par des points, & Mrs. Masclef & Giraudeau, par des voyelles déterminées sur certains principes. Ni l'une ni l'autre méthode n'a l'autorité nécessaire pour décider les leçons douteuses. Ce qu'il y a de plus raisonnable à l'égard des noms propres, c'est de croire qu'on les prononce exactement, à mesure que telle prononciation est plus ancienne, & dès-lors plus rapprochée de la langue hébraïque encore vivante, ou d'une tradition orale qui a transmis les noms consignés dans l'écriture. — Par tout cela il est aisé de voir combien l'on est peu fondé à réformer les noms tels qu'on les lit dans la Vulgate & qu'ils sont consacrés, pour ainsi dire, par l'instruction publique, la liturgie, l'usage de l'Eglise catholique depuis 15 ou 18 siècles. . . Un Anglois, un Polonois, un Russe qui voudroit obliger les François à prononcer, à écrire comme eux les noms propres *Jean, Pierre, André,* &c, seroit à coup sûr moins exigeant. . . Indépendamment des égards dus à un usage respectable qui peut être considéré comme une véritable prescription, il y a une règle grammaticale que les gens sages ont toujours observée : *Ne sermonem des auditoribus.* Seroit-il possible que ce fût justement ce que l'on cherchât ? — Effets pernicieux de ces innovations, 1 Décembre 1780 p. 486. — 15 Octobre 1784 p. 267.

roit croire que ces deux-ci fussent à un Chrétien pour expliquer les Livres saints; ce qui seroit une erreur étrange, puisque c'est avec ces *ailes* que les Ariens, Pélagiens, Albigeois, Luthériens &c, ont ramassé des erreurs monstrueuses. Au contraire, l'homme d'une parfaite orthodoxie, qui avec un jugement sain & une bonne logique, liroit ce que les SS. Peres, les Conciles, les interprètes les plus estimés, les hommes profondément versés dans les langues ont dit sur tel & tel passage, seroit bien plus à même d'en saisir le sens, que tous les Rabbins & Hellenistes. P. exemple. Celui qui aura lu la dissertation du R. P. T. sur le texte dont il est ici question, ne jugera-t-il pas plus sagement de son véritable sens, qu'un homme qui, sachant très-bien le grec, voudra décider la chose par le mot *ακρίδες* ?



Gründliches Vertrauen des Menschen auf die Fürsichtigkeit Gottes. Von Matthias von Schönberg. 1783. 1 vol. in 24.

LA plume féconde du zélé & ingénieux M^r. Schönberg n'aura pas peu contribué à reculer le regne de l'incrédulité & du libertinage en Allemagne. La multitude d'ouvrages qu'il oppose au torrent de perversion & de corruption qui couvre déjà plusieurs provinces & en menace d'autres, ne peut produire que des effets salutaires. Le langage de conviction & de sentiment qui y regne,

15. Décembre 1785.

583

les font lire avec plaisir, & c'est déjà beaucoup. L'on ne goûte pas le bien sans le pratiquer ou du moins sans déplorer la folie de ne le pratiquer pas. Depuis que j'ai eu l'occasion de faire connoître cet estimable écritain, en annonçant ses ouvrages avec les éloges qu'ils méritent *, plusieurs autres me sont tombés entre les mains, parmi lesquels il faut distinguer ce traité de la confiance en la providence de Dieu, rempli de vues consolantes & encourageantes, que la foi seule offre au Chrétien fidele, & que la présomptueuse philosophie ne connut jamais.

Item :

Der Tag des Christen 1c. La journée du Chrétien sanctifiée par la priere & la méditation. Munich, chez Strobl. 1782. Vol. in-8°. — Ouvrage propre à nourrir la piété, à servir d'aliment & d'interprète aux affections de l'ame chrétienne, à approfondir l'impression des vérités saintes par de sages réflexions. Nous en avons un en françois sous même titre, qui mérite les mêmes éloges.

Regeln für die Gesundheit 1c. Règles puisées dans la religion & la raison pour conserver la santé. Munich, chez Fritz. Vol. in-12. Petit traité bien préférable à de grands ouvrages de médecine, dont il prévient le besoin & remplit bien mieux la destination. (a)

(a) Autre dissertation où l'on montre les rapports de la religion & de la santé, 1 Mars 1785, p. 376.

584 *Journal hist. & litt.*

Practischer Unterricht vom Gebrauche des heiligen Bußsacraments. Instruction pratique sur le Sacrement de pénitence. Munich. 1782. Petit vol. in-12. Espece de catéchisme écrit avec clarté & méthode, & sur-tout avec un ton d'onction qui dans cette matiere, vaut mieux que de savantes & d'éloquentes discussions.

Vom widrigen und glücklichen Schicksale des Menschen auf Erden. De l'adversité & de la félicité de l'homme sur la terre. Munich. 1782. Volume in-8°, plein de vues chrétiennes, profondément philosophiques & expérimentalement vraies; orné de belles vignettes propres à approfondir les leçons morales par l'impression des yeux.

Unterhaltung mit Gott u. Entretien avec Dieu au commencement & à la fin de la journée &c. Munich. 1785. In-8°. Recueil de méditations courtes, solides, touchantes, & d'affectueuses prieres propres à tous les jours de la semaine, où les vérités éternelles se succedent dans un tableau aussi varié dans ses détails que parfaitement uni dans son objet général.





Meditationes biblico-criticæ de excidiò Sodomæ & finitimarum urbium &c. *Observations critiques sur la destruction de Sodome & des villes voisines. Par le P. Gassmann, Récollet, professeur de l'Écriture-sainte, des Canons &c. A Dusseldorf, chez Zehnpfenning. 1785. br. in-4^o.*

L'Objet de cette dissertation est de maintenir la véritable idée que les fideles de tous les siècles se sont constamment faite de la catastrophe terrible dont le Ciel punit les crimes des habitans de la Pentapole. Le savant & religieux auteur, déjà connu par d'autres écrits pleins de zèle & de bons principes *, prouve que cet événement mémorable, dont les auteurs même païens ont parlé avec effroi, étoit entièrement miraculeux *. Il en considère la cause efficiente, les ministres, les instrumens, les effets, & la cause finale; & de tout cela il forme la démonstration la plus complète contre les explications arbitraires & fausses du professeur Michaëlis, & du fameux jocinien Jean Leclerc qu'il appelle *perpetuum miraculorum hostem*. Les theses qui suivent cette dissertation, sont également le fruit d'un jugement sain, d'une bonne critique, & d'un éloignement précieux de tout esprit de nouveauté.

* 1 Octob.
1783. p. 178.

* 15 Octob.
1784. p. 258.
— 1 Mai.
1785. p. 28.



Epitome dissertationis de aliquot plantarum exoticarum succedaneis in Belgio reperiendis, latinè recensita a P. E. Wauters. Gandavi, apud Schueren. 1785. in-8°.

15 Aout
1784. P. 576.
1 Juin
1785. P. 185.

IL y a quelque tems que nous avons annoncé un mémoire de M^r. B. sur les plantes indigenes qui paroissent avoir à un degré plus ou moins parfait la vertu des plantes étrangères *. M^r. W, qui a travaillé avec succès sur le même sujet *, a cru servir le public en abrégeant & en traduisant en latin le *Mémoire* de M^r. B. Il en fait un triage, & isole les articles qui ont un rapport plus direct avec la médecine. L'épigraphe exprime aussi ingénieusement que littéralement le but de l'ouvrage :

*Peregrina quid æquora tentat?
Quod quæris, tua terra dabit.*

DAns l'assemblée de la société royale de Goettingue, du 30 Aout dernier, Mr. le conseiller Kœstner lut un mémoire de Mr. Eike de Münden, sur un mouvement remarquable des corps qui surnagent. Lorsqu'on jette de petits morceaux de liège, ou d'autres corps de même nature, sur de l'esprit-de-vin renfermé dans une tasse, & en occupant à-peu-près la partie inférieure, ils tiagent tous d'un certain côté du bord. Cette direction & cet arrangement restent les mêmes assez long-tems. Un Newtonien ne manquera pas de calculer la masse de quelque objet voisin,

pour en déterminer l'attraction. Mais voici un petit rabat-joie pour l'esprit de système. Si on place le vase ou un autre dans un autre endroit de la chambre, ou si en laissant le vase à la même place, on répète l'expérience à une autre heure du jour, les corps surnageans prennent une autre direction.

Les petits corps surnagent de l'endroit où on les place vers celui où la chaleur s'étend: telle est la loi de la nature dans cette expérience. Pour s'en convaincre, on n'a qu'à placer les petits morceaux de liège tout près du bord de la tasse, de manière qu'ils y touchent presque, échauffer ensuite ce bord avec la main, ils s'éloignent aussi-tôt vers le côté opposé, conséquemment en suivant la direction de l'expansion de la chaleur, & avec autant plus de force, que le bord, près duquel on les avoit placés, s'échauffe plus fortement.

Il faut avoir soin que ces petits corps s'élevent un peu au-dessus de la surface de l'esprit-de-vin; car s'ils y étoient entièrement plongés, on remarqueroit bien un mouvement, mais point de direction déterminée. Il n'est pas besoin que l'esprit-de-vin soit bien fort; de l'eau-de-vie de grains suffit au besoin; mais cette expérience ne réussit pas avec le vin, le vinaigre, l'eau & l'huile.



Dans un mémoire sur la manière de conserver les œufs, par Mr. de Réaumur, ce célèbre physicien propose de conserver les œufs en les enduisant de suif fondu. Cette matière est plus commune, moins chère & sur-tout plus à la portée des gens de la campagne que le verjus & l'esprit-de-vin. Toute matière indissoluble à l'eau conserve les œufs: mais il faut préférer celle qui, par le refroidissement, prend une plus grande consistance, & qui ne se liquéfie pas par la chaleur de l'atmosphère. La graisse a sur les résines l'avantage de se fondre dans de l'eau chaude: par ce moyen les œufs se débarrassent, en cuisant,

fait, de leur enduit graisseux. Il est aussi plus facile d'ôter absolument cet enduit, sans nuire à l'œuf, qui devient alors propre à l'incubation : il ne s'agiroit que de le laver dans une eau légèrement alcaline & un peu chaude. Par-là on pourroit faire éclore dans nos climats des œufs ramassés dans les pays éloignés. Ainsi l'économie rurale & l'histoire naturelle doivent trouver également leur avantage dans la pratique que recommandoit Mr. de Réaumur, il y a plus de 30 ans. Cette pratique est facile & sûre ; & cependant nous ne voïons pas qu'elle ait encore été adoptée!



Dans un moment où la disette des fourrages a fait rechercher avec avidité les moyens d'y suppléer ou de les augmenter, on nous saura gré de faire connoître la méthode de Mr. Hadelich, professeur à Erfurth. « Il est certain que les moyens simples & d'une utilité plus générale doivent être préférés à tous les autres. Les prairies artificielles, & surtout toutes les especes de treffles, d'esparcettes, de pimprenelle, de raigras, &c, ont en général, pour le païsan, deux défauts qui ne sauroient manquer de le frapper & de le rendre peu docile aux conseils qu'on lui donne à cet égard. Leur semence est rare & chere, & leur culture n'est pas toujours connue des gens de la campagne qui n'aiment pas à faire ce que leurs peres & leurs grands-peres n'ont pas fait, & qui se désient d'une innovation quelconque. Ajoutons qu'il n'est pas fort aisé de recueillir & faire sécher le treffle. Mr. Hadelich propose de le remplacer par le seigle, dont il regarde l'herbe comme plus durable & plus nourrissante que le treffle. Voici quelle est son idée : — Labourez le terrain que vous destinez à cette opération, en Novembre & en Décembre, c'est-à-dire, avant les grands froids ; engraissez-le pendant l'hiver, soit avec de la marne, de la suie ou du gyps. Remuez la terre en

15. Décembre 1785.

589

Mars, façonnez-la en Avril & Mai. Au milieu du mois de Juin, semez-y du bon seigle, mais pas aussi dru qu'à l'ordinaire. En peu de tems, vous avez la plus belle prairie qui ne craint ni l'humidité ni la sécheresse. Fauchez cette prairie en Septembre, avant que le seigle ne monte en grains. Cette fauchaison prépare votre terre à la plus belle moisson, & vous procure beaucoup d'autres avantages que l'auteur décrit avec soin dans un mémoire. — Mais comme les plus belles théories ne font rien sans l'expérience, il donna le résultat des siennes. Il a pris un morceau du plus mauvais terrain, très-légèrement fumé. Il l'a semé avec du seigle ordinaire, dans le mois de Juin. Comme l'automne fut extraordinairement sec, il commençoit à désespérer du succès. Cependant, le mois de Septembre lui donna une grande quantité de foin, qui faisoit un excellent fourrage; & il eut ensuite une moisson des plus abondantes, quoique ce terrain ait été traité avec peu de soin, qu'on eût presque entièrement négligé les engrais, & que les cerfs du voisinage l'eussent souvent foulé dans leurs courses. »



Ce qui est dit dans le *Dict. hist.* art. *NASSAU* (Maurice de) touchant l'Archiduc Ernest, n'est pas exact. Ce prince a paru si peu aux Pays-bas, étant arrivé à la fin de Janvier 1594 & mort le 20 Février 1595, que j'ai cru, après mille exemples de cette nature que les Chaudonistes l'avoient confondu avec Pierre Ernest de Mansfeld encore gouverneur au commencement de 1594. Du reste, l'Archiduc Ernest n'est pas un être imaginaire quoiqu'il ait laissé un bien foible souvenir de son court gouvernement, & que son intervention dans la prétendue trame contre le comte Maurice, soit non-seulement imaginaire, mais absurde & réfutée par les variations même que les gazetiers hollandois lui ont fait essuyer; car les uns font de l'assassin

un prêtre exécuté à la Haye, les autres un soldat exécuté à Berg-op-Zom. Aussi Bentivoglio dans son *Histoire des guerres de Flandre*, quoiqu'il parle de Maurice de Nassau dans le plus grand détail, ne dit pas le mot de la prétendue conspiration. Les compilateurs du *Moreri de Paris 1759* qui répètent cette fable, la réfutent en même tems par le portrait qu'ils font d'Ernest. « C'étoit, disent-ils, un prince paisible, doux, civil & de bon cœur. Si ses vertus n'étoient pas éclatantes, on peut du moins dire qu'il n'avoit point de vice. »



La *Lune* est le mot de la dernière énigme ;
& le *chevreuille* celui de la charade.

C H A R A D E.

*Mon premier du Baudet est un accoutrement ;
Mon second est un élément ;
Et pour plus d'éclaircissement,
Mon tout sur mon dernier se voit communément.*



L O O G R I P H U S.

*Nunquam consto minus quam viginti simul octo ;
Tantum unum facio bis deciesque datus.
Mille caput numerat ; reliquum quærat in
armis,
Mors quod erat quod erit millibus innumeris.*



NOUVELLES



NOUVELLES POLITIQUES.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (*le 26 Octobre*). Depuis que le Grand-Seigneur est revenu ici, de sa maison de plaisance située sur le canal, la tranquillité paroît rétablie dans la ville. On ne fait si, après le Bairam actuel il surviendra quelques changemens dans le ministere; mais comme il est maintenant composé à-peu-près des amis & créatures du capitán-bacha, il y a peu d'apparence que la cabale opposée obtienne assez de crédit pour renverser ce que ce fameux amiral a élevé avec tant de peine & de risques réels. — La Porte ne convient pas d'avoir fait à la cour impériale les offres de cession qu'on lit dans les gazettes d'Allemagne.

Le 6 de ce mois le baron de Dedem, ambassadeur de la république des Provinces-unies, a eü sa première audience du grand-vifir. L'ambassadeur a été revêtu de la pellicse d'honneur; son fils, son secretaire, & son premier-interprete ont reçu des pellicses de marte-zibeline, & les officiers de sa suite des castans.



R U S S I E.

PETERSBOURG (*le 10 Novembre*).
 Madame la Grand'Duchesse de Russie, dont l'anniversaire de la naissance a été célébré à la cour le 25 du mois dernier, avance heureusement dans sa grossesse; & l'on attend sa délivrance vers la fin du mois de Février ou au commencement de Mars. — L'Impératrice a nommé le comte Serge de Romanzow son ministre à la cour de Berlin, à la place du prince Dolgorucki, qui a obtenu son rappel: ce seigneur avoit été nommé ci-devant ministre à la cour de Munich: mais, par les incidens survenus à la suite du projet d'échange de la Bavière, il n'en a point fait les fonctions. Actuellement ce poste sera rempli par le baron de Krudner: celui-ci sera remplacé, comme ministre à Venise, par par M^r. de Mordwinoff, envoyé près de la république de Genes, auquel succede avec la qualité de chargé-d'affaires M^r. de Lifakéwitz, conseiller de chancellerie, & premier-secretaire du college de l'empire au département des affaires étrangères. Le comte de Stolberg, que le nouveau prince-évêque de Lubeck, administrateur d'Oldenbourg, a envoyé ici, pour notifier formellement la mort du duc Frédéric-Auguste, son oncle & prédécesseur, ainsi que son avènement au siège épiscopal, a eu à cet effet le 25 Octobre une audience de l'Impératrice; & le lendemain il a été admis à celle de L. A. Impériales.

L'on

L'on travaille encore assidûment à former les nouveaux régimens de grenadiers, & les bataillons de chasseurs, dont la cour a ordonné la levée. Ce nouveau corps, qui appartiendra à l'élite de l'armée, sera sous les ordres du prince Potemkin, qui donne une attention particuliere à l'établir. Plusieurs des gouverneurs & généraux-commandans dans les provinces, qui au printems dernier s'étoient rendus à leurs postes respectifs, en sont revenus : de ce nombre sont le prince de Repnin, gouverneur-général de Smolensk & de Polocz ; le général comte de Soltikow ; & le baron d'Igelström, gouverneur-général d'Orenbourg.

Des personnes dignes de foi, qui sont arrivées depuis peu de Tiflis, résidence du Prince Héraclius, nous ont assuré que ce Souverain, âgé d'environ 60 ans, ne manqueroit pas de prendre les armes contre la Turquie, dans le cas d'une rupture entre cette Puissance & la Russie. Cette diversion pourroit être d'autant plus funeste à la Porte, que ce Prince a sçu mettre ses forces sur un pied très-redoutable, & entend parfaitement la tactique européenne. Son armée est la mieux disciplinée qui soit en Asie ; & on ne doute pas que, si la guerre venoit aussi à éclater entre l'Autriche & la Turquie, le Prince Héraclius ne profite d'une circonstance aussi favorable. Il est aussi bon soldat que bon général ; il cultive les sciences, & parle assez bien françois & italien.

On mande de Riga qu'à l'occasion de la

faillite faite en dernier lieu par un marchand, le magistrat de cette ville a publié un règlement dont les suites sont très-intéressantes pour la sûreté du commerce. Ce règlement oblige tous les négocians à tenir exactement leurs livres, & à avoir leurs comptes scrupuleusement arrêtés à la fin de chaque année. Ceux qui y contreviendront, & dont on ne trouvera pas les livres en règle à cet égard, seront déclarés banqueroutiers frauduleux, quelque cause que puisse avoir la suspension de leurs paiemens ou leur faillite. (a)

P O L O G N E.

VARSOVIE (le 19 Novembre). Il paroît qu'il y a une fermentation assez véhémente parmi les grands du royaume, & qu'en secret il se prépare des événemens qui pourront causer de la surprise. On parle d'un plan qu'une certaine Puissance auroit proposé sous main à la Pologne pour l'engager à accéder à la confédération germanique. On s'efforce de démontrer dans ce plan, que la Pologne

(a) Qu'un tel règlement seroit nécessaire en Hollande où c'est une maxime reçue qu'il faut faire au moins trois banqueroutes pour s'enrichir, où il y a une ville déterminée pour servir d'azyle inviolable aux banqueroutiers quelconques &c. Après cela on exaltera la bonne foi de ces marchands qui font à la bourse des ventes & des achats sans papier & sans témoins! Plaisante bonne foi qui n'a de mesure & de durée que celles de l'intérêt! 15 Mars 1785, p. 395 & suiv.

15. Décembre 1785.

525

n'a pas de meilleur moyen pour maintenir sa puissance actuelle que de se réunir au corps germanique, puisque par cette réunion elle auroit droit d'attendre les plus puissans secours de la part des Princes confédérés, dans le cas où elle viendroit à être attaquée. Cependant l'on assure que le Roi n'est pas porté à adopter un système qui lui paroît contraire à la saine politique, & qu'il a absolument refusé d'entrer dans la confédération.

L'abbé Antoine-Marc Messerati, d'une famille noble & très-riche de Milan, vient de quitter sa patrie, son frere, ses parens, ses biens & ses palais, pour aller suivre sa vocation de mourir au sein de la Compagnie de Jesus; il a passé depuis peu par cette ville, se rendant à Polock. Il est âgé d'environ 50 ans. — Il y a déjà quelques semaines que l'on a procédé à l'élection d'un nouveau vicaire-général des Jésuites dans la Russie-bleue; à cet effet l'Impératrice de Russie avoit accordé, à trois individus de la Société qui se trouvoient à Pétersbourg, la permission de se rendre à Polock; S. M. avoit ordonné en outre à l'archevêque de Mohilow & au sénat de la province de favoriser cette élection, & de prendre les mesures nécessaires pour que tout se passât dans l'ordre. Nous ignorons encore sur qui le choix s'est fixé. (a)

(a) Réflexions sur l'existence canonique de ces religieux en Russie, 15 Janv. 1783, p. 121. — 1 Avril 1783, p. 539. — 1 Oct. 1785, p. 237. — 15 Octob. p. 280.

E S P A G N E.

MADRID (le 11 Novembre). Il paroît une ordonnance du Roi, donnée au château de St. Laurent, en date du 29 Octobre dernier, qui porte une amnistie générale en faveur de tous les soldats, matelots & autres sujets, au service de terre ou de mer de S. M., & même en faveur de ceux qui se seroient enfuis du royaume, crainte d'être pris pour le service. " Sa Majesté, par un mou-
 „ vement de compassion, pour les familles
 „ délaissées par ces fugitifs, leur accorde un
 „ pardon général, à condition que ceux qui
 „ se tiennent cachés dans quelques provin-
 „ ces du royaume d'Espagne, se présenteront
 „ dans l'espace de 4 mois, par devant les
 „ officiers militaires ou civils de leurs pro-
 „ vinces ou résidences respectives; & pour
 „ ceux qui auroient passé dans les Indes ou
 „ dans les royaumes étrangers, dans l'espace
 „ d'un an, à compter du jour de la publica-
 „ tion de l'ordonnance. Défend S. M. d'in-
 „ fliger aucune peine, ni punition quelcon-
 „ que à ceux qui, dans le tems prescrit,
 „ se présenteront pour profiter du pardon
 „ que S. M. veut bien leur accorder „ On applaudit beaucoup à cet édit, dont les motifs font l'éloge de la tendresse paternelle de S. M. pour tous ses sujets.

L'Infant Don Ferdinand est attaqué d'une fièvre violente, ce qui afflige S. M. & toute la famille royale.

15. Décembre 1785. 597

Les lettres de Carthagene en Amérique portent que le 12 Juillet, on éprouva à Santa-Fé, capitale du Nouveau-Mexique, une secousse de tremblement de terre, dans la direction du Sud au Nord. Elle ne dura que deux minutes; mais elle fut si violente, qu'elle occasionna un grand nombre d'écroulemens; l'église de St. Dominique fut renversée; il y périt 10 femmes, 3 hommes & un enfant. Beaucoup d'édifices publics & d'habitations particulières furent aussi détruits. Des villages circonvoisins se trouvent entièrement dévastés. Mgr. l'archevêque de Santa-Fé s'empressa de donner sur le champ aux malheureux les secours dont ils étoient susceptibles; & S. M. catholique, en approuvant son zèle, vient de lui expédier une permission, pour prendre dans le trésor royal toutes les sommes qu'il jugera nécessaires au soulagement des malheureux.

S U E D E.

STOCKHOLM (le 21 Novembre). Le comte de Schmettau, que le nouveau prince-évêque de Lubeck & administrateur d'Oldenbourg & de Delmenhorst a envoyé à notre cour, pour y notifier la mort de son oncle & prédécesseur, ainsi que son propre avènement à l'évêché, a été admis aux audiences de L. M., & de la famille royale. Le Roi avoit eu intention de faire un voyage au district des mines; mais la quantité de neige, qui est tombée, l'a obligé de différer cette

tournée à une saison plus convenable. Le 21 du mois dernier l'on a lancé à l'eau des chantiers de Carlscrone les deux vaisseaux de guerre, qu'on y avoit mis le 31 Août : l'un, qui est un vaisseau de ligne de 60 canons, a été nommé la Valeur ; l'autre, qui est une frégate de 40 canons, le Semir. — Le comte Gustave-Philippe Creutz, sénateur, président de la chancellerie du royaume, chancelier de l'académie d'Upsal, chevalier & commandeur des Ordres du Roi, est mort ici le 30 du mois dernier dans la 55me. année de son âge. Ce seigneur, qui a rempli pendant plusieurs années l'ambassade de Suede à la cour de France, étoit depuis quelques années, en qualité de président de la chancellerie, premier-ministre du royaume.

D A N N E M A R C K.

COPPENHAGUE (le 13 Novembre). M^r. le comte de Musquiés, nouvel envoyé de la cour d'Espagne, jeune homme de 24 ans, est arrivé depuis peu en cette ville. M^r. Corral, ci-devant envoyé de la même cour, doit partir de cette capitale dans le courant de ce mois. M^r. Henning Charles de Rumolir, a été nommé secrétaire d'ambassade de notre cour à celle de Madrid, d'où doit incessamment revenir M^r. le capitaine Samés.

Il paroît qu'on a eu tort de traiter si durement les prisonniers qui vouloient parler au Roi (dernier Journal p. 517) ; ils ont enfin réussi à attirer l'attention du gouvernement ;

15. Décembre 1785. 599

ment ; on entend journallement leurs plaintes au château de Cronembourg ; on entend des témoins contre les directeurs des prisons qui sont accusés par les prisonniers, de vol & de concussion à leur égard. Le gouvernement fait examiner ces charges avec la plus scrupuleuse attention ; & on ne doute nullement que les coupables ne soient punis exemplairement.

ELSENEUR (*le 19 Novembre*). Depuis le 24 Octobre jusqu'au 3 de ce mois, il a fait un tems affreux ; le 27, il étoit sorti du Sund, 250 navires de plusieurs nations ; une grande partie ont échoué sur la côte de Suede ; le dommage doit être immense ; les assureurs & les propriétaires doivent avoir fait des pertes énormes. Une estafette, arrivée de Waarsbergen, nous a apporté la triste nouvelle, que 12 navires ont échoué sur cette côte.

Nous avons eu ici, le 29, un ouragan terrible par un vent impétueux du Sud-Ouëst ; la mer a été si furieuse & si gonflée, que plusieurs caves se sont remplies d'eau, il s'y est perdu beaucoup de bois, qui a été entraîné. Les navires à l'ancre dans notre rade, n'ont pas extraordinairement souffert ; tout le dommage se réduit à la perte de quelques ancres & de quelques cordages.

I T A L I E.

ROME (*le 20 Novembre*). Le 6 de ce mois, il fut tenu chez le cardinal Buoncompagni,

compagni , secretaire-d'état , une seconde congrégation particuliere , composée des cardinaux Albani , Boschi , Joseph Doria & Negroni , Mgr. Campanelli s'y trouva en qualité d'auditeur ; rien n'en transpire dans le public ; on présume qu'il y fut question de l'affaire du cardinal de Rohan. — Mgr. Pacca , nommé nonce pour Cologne , s'est rendu à Naples , pour y prendre congé de la cour ; ce prélat n'a pu encore s'acquitter de ce devoir , à cause d'une fièvre tierce dont il est attaqué depuis quelques jours. Aujourd'hui on doute que ce prélat se rende à sa destination , vu que la nonciature de Cologne est dans un état très-précaire. Les affaires du St. Siège , en général , effluent tous les jours des chûtes remarquables.

M^r. Wenceslas Pezzoli , en continuant par ordre de Sa Sainteté l'excavation commencée depuis quelque tems dans la vigne appartenante à l'archihôpital de St. Jean , on y a trouvé ces jours derniers un très-beau vase antique de marbre diversement travaillé , & un petit Silene de sculpture grecque. Ces deux antiques feront placés dans le *Musæum* clémentin au Vatican. — S. Em. le cardinal Riminaldi , toujours incliné à augmenter & enrichir la bibliothèque & le cabinet de raretés de l'université de Ferrare , a envoié il y a peu de jours deux caisses de livres choisis pour l'école de dessin. S. Em. lui a aussi envoié quatre autres caisses , contenant cinq bustes de marbre , dont l'un représente l'Empereur Sergius Galba , les autres Tibere

15. Décembre 1785.

601

Claude, Tibere César, Vitellius, & le cinquième Julie fille de Titus. Ce dernier se distingue sur-tout par l'excellence du travail & par l'état dans lequel il s'est conservé.

Les tremblemens de terre nous donnent quelque relâche, quoiqu'il y ait eu encore à Terni des secouffes qui ont fait courir le peuple dans les églises (a) & les places publiques. On continue de ressentir non-seulement dans la Calabre, mais aussi dans l'Abruze, des commotions très-fortes, qui causent d'autant plus de fraïeur que depuis quelques mois le Vefuve paroît extraordinairement agité & jette plus de flammes qu'à l'ordinaire : on a même entendu depuis quelques

(a) On diroit que des bâtimens très-élevés & voutés doivent s'appercevoir davantage de ces commotions du sol ; cependant l'expérience prouve le contraire. Lors de la destruction de Lisbonne, la plupart des églises, & en particulier les 7 qui appartenoient aux Jésuites, furent conservées. Quand Spolette fut presque détruit en 1767, la cathédrale éprouva des lésardes considérables mais subsista en entier. A Comorre la belle église des Jésuites qui venoit d'être achevée, résista également au paroxisme qui renversa cette ville en 1763, & si la tour n'avoit ouvert la voute par sa chute il n'y eût pas eu grande réparation à faire. La raison de cela est sans doute 1°. Que le mouvement se communique plus difficilement aux grandes masses ; & toujours en raison de la quantité de matiere qui les constitue. 2°. Que ces poids énormes s'assujettissent d'une maniere plus efficace la portion de terre sur laquelle ils portent, & l'affermissent contre la commotion générale.

qués soirs des espèces de bruits souterrains très-violens qui jettent la consternation parmi tous ceux qui les entendent.

MILAN (le 19 Novembre). S. A. R. Madame l'Archiduchesse Béatrix accoucha heureusement d'un prince le 2 de ce mois, & continue de se porter très-bien ainsi que l'enfant nouveau-né. — L'Archiduc Ferdinand passera la plus grande partie de l'hiver à Nice ou à Paris, le changement d'air étant indispensable pour le rétablissement de la santé de S. A. Roïale.

VENISE (le 18 Novembre). Le gouvernement a reçu ces jours-ci des dépêches très-importantes de la part du baile de la république à Constantinople : elles annoncent, que la Porte a nommé trois commissaires, chargés de se rendre en Albanie, pour y examiner les dommages causés par le bacha de Scutari sur les frontières de la Dalmatie-vénitienne, ainsi que pour y régler & fixer, conjointement avec le provéditeur de la république, les sommes en dédommagement, à la liquidation desquelles la Porte est intentionnée de se prêter. Quant à notre différent avec les Tunisiens, le sénat a pris unanimement la résolution de n'entrer en aucun accommodement avec cette régence barbare, que le Bey n'ait donné une satisfaction éclatante & complete de toutes les pertes, que ses corsaires ont fait essuier à la marine & au commerce des sujets de notre république. On exige de plus, que les vaisseaux vénitiens, à l'exemple de ceux des autres nations,

15. Décembre 1785.

603

tions, ne paieront à l'avenir dans les ports tunisiens que 3 pour cent de leurs cargaisons, au lieu des cinq pour cent, auxquels ils avoient été assujettis jusqu'à présent.

MALTE (le 17 Octobre). On a appris la mort du baron de Breteuil, ambassadeur de la religion à Paris. Le grand-maître a donné la commanderie-magistrale de Pléton, dont il jouissoit, au bailli Alexandre de Freslon, ci-devant général des galeres, avec diverses réserves & une pension pour le bailli de Loras. Le 20 du mois dernier, la Polacre françoise, le Bailli de Suffren, a débarqué ici le prélat Galerati Scotti, qui remplace, en qualité d'inquisiteur & de délégué apostolique, le prélat Zondadari, nommé à la nonciature de Bruxelles, & parti le 5 de ce mois pour Naples sur le même bâtiment. — Aberaman-Aga, ambassadeur de la régence de Tripoli auprès des Rois d'Espagne & d'Angleterre, après une longue quarantaine, à cause de la contagion, qui désoloit sa patrie, a été admis à la pratique & présenté au grand-maître par le chevalier de Seytres-Caumont, chargé des affaires de France : il a frété un bâtiment françois, qui le transportera avec sa suite à Gibraltar. — Les vaisseaux de guerre vénitiens, la Sirène & la Victoire, de 60 canons, & la frégate l'Emo de 24 venant de Corfou, ont fait diverses apparitions dans ce port. Cette division ne s'est point trouvée au bombardement de Suse, fait avec un médiocre succès par l'amiral Emo.

A N G L E T E R R E.

LONDRES (le 26 Novembre). Le 21 la cour a reçu des dépêches importantes de M^r. le chevalier Harris, envoyé-extraordinaire du Roi auprès des Etats-généraux : il apportoit pour nouvelle, que le traité définitif entre l'Empereur & la république avoit été à la fin signé & conclu à Fontainebleau le 8 de ce mois : mais ce qui a le plus attiré l'attention de notre ministère, a été la conséquence de ce traité, qui deux jours après a été suivi de la signature du traité d'alliance entre la France & la république, par lequel les deux parties se garantissent leurs possessions réciproques. On regarde ici cet événement comme un très-grand malheur pour l'Angleterre, comme faisant absolument pancher la balance du pouvoir maritime en faveur de sa rivale, & comme donnant une face nouvelle au système général de l'Europe. — Le 19 on reçut par terre une dépêche importante de l'Inde, par laquelle on apprend qu'il y a eu au pais de Maissur, une action sanglante entre l'armée de Typoo-Saïb & celle des Marattes, dans laquelle cette dernière a été complètement victorieuse ayant contraint Typoo à prendre une fuite précipitée, après avoir eu une grande partie de son armée tuée, blessée ou faite prisonnière, & la perte de son artillerie, équipages &c. Quoique cette victoire soit importante pour l'Angleterre, alliée des Marattes, comme le Sultan Typoo

15. Décembre 1785. 605

l'est de la France, on a lieu de craindre que cet événement n'ait des suites. Chacun réclamera le secours de ses alliés, d'abord à titre d'auxiliaires, & insensiblement leurs démêlés pourtoient faire naître une rupture entre les deux couronnes. Les dépêches du Bengale sont du 19 Mai dernier; & la compagnie a appris que sa patache qui partit d'Angleterre au mois de Décembre a été pillée à Bassora, au golfe persique.

Le duc de Dorset, ambassadeur du Roi à la cour de France, est allé reprendre les fonctions de cette ambassade; ainsi l'on mettra incessamment la dernière main au traité de commerce entre la France & l'Angleterre, lequel est à peu près conclu, aux conditions proposées d'abord par le ministère de Versailles. On dit qu'il sera des plus avantageux aux deux nations. Celui qui se traite entre l'Espagne & l'Angleterre sera poussé en toute diligence. La cour vient de rappeler en ville, le sieur Woodford, commissaire britannique, afin de travailler avec M^r. le chevalier del Campo, ministre d'Espagne, sur cette affaire intéressante.

M^r. Pitt continue de s'appliquer sans relâche à nos affaires des finances & aux moyens d'agrandir les revenus de ce royaume. Tous les droits & impôts actuellement établis seront perçus avec l'exacritude la plus scrupuleuse, & il a en vue de diminuer considérablement les dettes publiques. On ajoute que ce ministre ayant reconnu qu'il y aura, à la fin de cette année, un excédent de plus de 2

millions sur les revenus de l'Etat, il se propose d'en approprier dès l'année prochaine, un million avec ses intérêts pour liquider progressivement la dette nationale & de réduire à 3 pour 100 quelques annuités actuellement à 4 & $3\frac{1}{2}$ pour 100.

M^r. Orde & divers autres membres des deux chambres du parlement d'Irlande, qui sont ici, ont de fréquens entretiens avec le Roi & les ministres sur les arrangemens à prendre pour faire agréer le plan de commerce sur le tapis au parlement d'Irlande, dès sa rentrée, le 15 Janvier prochain. Le vice-roi se donne toutes les peines imaginables pour captiver l'estime & l'affection du peuple.

On apprend de la Virginie que le congrès des Sauvages s'étoit séparé & que les chefs étoient partis pour rejoindre leurs nations respectives, ne respirant que guerre & vengeance. On ne doutoit point qu'ils n'entamassent ces hostilités au printems depuis les limites septentrionales des Etats-unis jusqu'à la Georgie. On fait des dispositions pour s'opposer à leur dessein. Leur union est fermement cimentée, & ils auront à la tête le célèbre Joseph, dont le courage, les talens & l'attachement aux Anglois sont connus. Ainsi il y a lieu de craindre que les nouveaux Etats ne se voient bientôt plongés dans une guerre sanglante.

Un voyageur qui a visité depuis peu les lacs du comté de Cumberland rapporte, qu'il existe dans les environs de Cocker mouth un
if,

if, dont les branches couvrent un espace circulaire, dont le relevé donne 556 toises carrées. Du tronc de cet arbre sortent quatorze ou quinze branches principales, dont la moindre est plus grosse que le corps d'un homme très-puissant. Les gens du pais ont toujours eu soin de couper les petites branches, & les rejettons de cet arbre, de peur que les bestiaux ne s'empoisonnassent en les mangeant. Les habitans de l'endroit débitent entr'autres contes, que ces sortes d'arbres font 500 ans à croître, 500 autres années au dernier degré de leur croissance, & 500 années à dépérir. Comme les personnes les plus âgées du pais ont toujours vu cet arbre dans l'état où il est sans augmentation ni dépérissement, il faudroit conclure d'après ce tarif, qu'il a entre six & neuf cents ans. Il y a quelques années qu'un tabletier de Londres offrit sept cents guinées de cet arbre pour le faire servir aux boiseries & marqueteries, qu'il avoit à fournir à un seigneur du voisinage, mais le propriétaire refusa cette offre; une tradition de la famille est, qu'un des ancêtres de ce particulier en avoit refusé 120 guinées d'un marchand de bois dans un tems où le prix du bois n'étoit pas la moitié aussi cher qu'il est actuellement, & où l'argent valoit le triple. En 1769 le feu duc de Portland frappé de l'étendue, & de la beauté majestueuse & antique de cet arbre, en fit prendre le dessin par deux ar-

penteurs

pêcheurs qui se trouvoient chez lui dans ce tems. (a)

On lit dans un de nos papiers des détails bien affligeans sur le naufrage du Schooner le Dart, de Liverpool, qui alloit de la côte d'Afrique aux Barbades, & qui ayant quitté cette côte le deux Avril, fut submergé le seize, à quatre heures du matin, par un coup de vent violent & subit. Cent quarante-trois esclaves, onze matelots & un passager périrent. Le capitaine gagna à la nage la chaloupe qui se trouva heureusement à portée & à flot; il y recueillit onze personnes de l'équipage & un jeune Nègre, avec lesquels il erra pendant vingt-deux jours, n'ayant pour subsister que quatre singes & une certaine quantité d'huile de Palmier: ils mangerent les singes à mesure que la faim les fit périr. Ce foible secours ne dura pas long-tems; & leur situation étoit telle, qu'au moment où le Nègre, qui mourut le premier, eut rendu l'ame, ils lui couperent la tête pour se défatérer par le sang qui en découloit: ils se rassasierent alors par toutes les parties de son corps. Cette horrible nourriture consommée, les besoins réparèrent avec plus de fureur, & principalement la soif: on peut juger de sa violence par l'exhortation d'un de leurs compagnons expirans, de se servir de lui comme du Nègre, & d'humecter leur gosier desséché avec le reste du sang qui couloit dans ses veines. Le huit Mai ils virent la terre & y aborderent: c'étoit une côte déserte & stérile, qui leur offroit les mêmes embarras qu'ils avoient éprouvés sur Mer, & un danger de plus dans la rencontre de quelques bêtes sauvages, contre

(a) Chataignier de l'Etna, 15 Novemb. 1782 p. 398. — Peuplier de Trenschin, *ibid.* Tilleul de Neustadt, *ibid.* p. 399. — Chêne de la Reine Elisabeth, 1 Novembre 1784 p. 373.

15. Décembre 1785. 609

lesquelles leur foiblesse ne leur eût pas laissé le pouvoir de se défendre. Une source d'eau qu'ils rencontrèrent, pourvut à un de leurs besoins les plus pressans ; mais ce secours fut fatal à plusieurs qui en abusèrent : des racines, des fruits sauvages, des feuilles d'arbres, furent leurs uniques alimens. Enfin, le 24 Juin, trente-sept jours après avoir quitté leur chaloupe, ceux de ces infortunés qui survécurent à de si longues peines arrivèrent à Cayenne, où ils furent recus & traités avec humanité : l'un d'eux, Henri Moracroff, dont on tient ces détails, gagna ensuite Bridge-Town, où il arriva le 10 Août, excessivement affoibli, & manquant de tout ce qui lui étoit nécessaire pour recouvrer ses forces & pour être en état de rejoindre sa famille.

P A Y S - B A S.

LA HAYE (le 5 Décembre). M^r. le chevalier Harris, ministre-plénipotentiaire de la cour de Londres a remis, le 22 du mois dernier, le mémoire suivant à L. H. P.

Hauts & Puissans Seigneurs. « Le Roi ne peut que faire des vœux bien sincères pour que les moïens que V. H. P. ont employés pour concilier les différens entre S. M. l'Empereur & la république puissent longtems & solidement assurer la paix entre les deux Puissances. S. M. saisit avec plaisir ce moment de tranquillité publique pour renouveler à V. H. P. les assurances les plus fortes des sentimens d'amitié & de bienveillance pour la république, dont S. M. est constamment animée, ainsi que toute la nation britannique. Ces sentimens ne sont pas moins fondés sur le souvenir des secours essentiels que les deux pais se sont rendus réciproquement dans le tems passé, pour consolider leur liberté, leur indépendance & leur religion même, que sur leurs intérêts naturels & permanens, qui devroient à jamais les

porter à la plus parfaite union. En effet, soit qu'on réfléchisse aux maux qui, par la situation locale des deux païs, résultent nécessairement & d'une manière toute particulière, pendant la guerre, au préjudice de leurs intérêts les plus chers de politique & de commerce, dans les différentes parties du monde; soit qu'on considère la solidité qu'une bonne intelligence entre elles peut donner à leurs possessions respectives, à la sûreté de leur commerce, & à la conservation de la paix générale, il semble que toute prudence & bonne politique ne peuvent que les engager à se rapprocher de plus en plus. Cependant si V. H. P. croient que les dissensions internes qui depuis quelque tems agitent malheureusement la république (& sur lesquelles le Roi ne peut qu'exprimer ses regrets), rendent le moment actuel peu favorable pour un arrangement des intérêts réciproques des deux nations (objet toujours désiré par S. M.), l'on espère du moins qu'en suite des assurances des sentimens du Roi, & de toutes ses dispositions cordiales pour la république, V. H. P. jugeront digne de leur sagesse accoutumée, de ne pas se laisser impliquer dans des engagements qui puissent en aucun cas les entraîner dans un système contraire aux vues de droiture dont S. M. fait profession; les éloigner d'une base solide d'une neutralité indépendante, & mettre des obstacles insurmontables au renouvellement d'une alliance entre les deux païs, lorsque le tems & les circonstances pourroient la faire envisager à V. H. P. comme étant nécessaire, & de convenance réciproque: à quoi S. M. sera toujours prête, de son côté, d'apporter toutes les facilités qui pourront dépendre d'elle. C'est par ordre exprès de S. M. que le soussigné à l'honneur de mettre sous les yeux de V. H. P. ces réflexions tendantes à un but si salutaire, dans la ferme confiance qu'elles voudront y avoir l'égard que l'importance de l'objet mérite.

Jamais surprise n'a égalé celle qu'a excitée chez tous les membres des Etats en général,

le mémoire qu'on vient de lire; & l'on s'est demandé à quoi bon, à quelle fin? En effet, à en juger par son contenu, il semble que pour produire l'effet désiré, il auroit dû être présenté avant la conclusion du traité avec la France; & qu'actuellement son objet paroît pour le moins inutile. Mais les réflexions qu'il a fait naître ici, & qu'on ne dissimule pas, c'est que les termes pourroient facilement en être pris de mauvaise part, si les Puissances auxquelles il semble être fait allusion, ne préféreroient de glisser légèrement sur le sens de ces expressions remarquables: *se laisser impliquer dans des engagements contraires aux vues de droiture de S. M. B.* En effet on ne peut jamais douter que chaque Puissance ne soit animée dans toutes ses démarches par des vues de *droiture*; & il n'y a guere de différence que dans l'art & l'habileté qu'elles emploient pour aller *droit* à leur but. L'Angleterre présuma trop de ses forces & de son ascendant sur les esprits dans ce païs; elle donna dans le piège qu'on lui tendoit pour les aigrir contre elle, en déclarant la guerre à la république. Le succès surpassa l'attente même de ses rivaux; ils en ont profité avec sagesse pour nous attacher à eux; rien de plus légitime & de plus permis dans le commerce de la politique. On ne peut néanmoins se dissimuler que la situation locale de la république, ainsi que ses relations maritimes & de commerce, ne lui eussent fait trouver de grands avantages dans une étroite alliance avec l'Angleterre. Mais

les circonstances en ayant ordonné autrement, & toute récrimination devenant aujourd'hui superflue, ainsi que toute disposition ultérieure, on s'attend qu'il sera fait par les Etats une réponse vague & polie, également propre à ménager & la Puissance alliée, & celle qui semble s'y prendre un peu tard pour proposer une alliance après coup.

On attend dans peu le baron de Reischach dans cette résidence, pour y reprendre les fonctions de ministre impérial près de la république; on croit que le baron de Hop ne tardera pas non plus de se rendre à la cour de Bruxelles, pour y reprendre aussi ses fonctions. On ignore absolument sur qui L. H. P, les Etats-généraux ont jetté les yeux pour l'ambassade de Vienne. On ne croit pas que M^r. de Wassenaar soit continué dans son poste; il est aussi très-incertain, que le baron de Lynden soit nommé pour le remplacer. Leurs Excellences sont encore à Vienne & on ne parle pas de leur prochain retour. Cependant tout est fini avec l'Empereur, & la présence de deux ambassadeurs extraordinaires à Vienne, ne paroît plus nécessaire.

Les affaires de S. A. S. Mgr. le Prince Statthouder prennent de plus en plus un aspect défavorable. Les démarches du Roi de Prusse ont fini par faire plus de tort que de bien à ce Prince. On en peut voir une preuve évidente dans une piece insérée dans la gazette de la Haye sous le titre d'*Extrait des résolutions de la province de Hollande*, & dans laquelle il est délibéré par Mrs. les

conseillers comités, de reprendre pour toujours le commandement de la garnison de la Haye. Ainsi, tout annonce que Mgr. le Statthouder ne reviendra pas de sitôt à la Haye. D'un autre côté, on sème des bruits fort extraordinaires : on dit que la province de Gueldre est entièrement dans les intérêts du Prince, & qu'il ne tiendrait même qu'à S. A. d'en obtenir la souveraineté.

Voici la teneur du traité d'alliance conclu avec la couronne de France, que nous avons annoncé l'ordinaire dernier.

Au nom de la très-sainte & indivisible Trinité, Pere, Fils, & St. Esprit. Ainsi soit il. Soit notoire à tous ceux qu'il appartiendra, ou peut appartenir en manière quelconque.

“ Les marques d'amitié & d'affection, que S. M. le Roi Très-Chrétien n'a cessé de donner aux Provinces-unies des Pays-bas, & les services qu'elle leur a rendus dans des circonstances importantes, ont consolidé la confiance de L. H. P. dans les principes de justice & de magnanimité de Sa dite M. T. C; & elles leur ont inspiré le desir de s'attacher à elle par des liens propres à assurer, d'une manière solide & permanente, la tranquillité de la république. S. M. T. C. s'est portée d'autant plus volontiers à accueillir les vœux de L. H. P, qu'elle prend un intérêt véritable à la prospérité des Provinces-unies, & que l'union qu'il s'agit de contracter avec elles, étant purement défensive, ne tendra au préjudice d'aucune autre Puissance, & n'aura d'autre objet que de rendre plus stable la paix entre ses Etats & ceux de L. H. P, & de contribuer en même tems au maintien de la tranquillité générale. Pour remplir un but aussi salutaire S. M. T. C. a nommé & autorisé le très-illustre & très-excellent seigneur, Charles Gravier, comte de Vergennes, &c. conseiller du Roi en tous ses conseils &c. ministre & secretaire-d'état & de ses commande-

mens

mens & finances : & L. H. P. les Etats-généraux des Provinces-unies, les très-nobles & très-excellens seigneurs, Mathieu Lestevenon, seigneur de Berkenroode & Stryen, député de la province de Hollande aux Etats-généraux, & leur ambassadeur à la cour de France, & Gérard Brantsen, bourguemaitre & sénateur de la ville d'Arnhem, conseiller & grand-maitre des monnoies de la république, député ordinaire à l'assemblée des Etats-généraux, & leur ambassadeur extraordinaire & plenipotentiaire près S. M. T. C; lesquels, après s'être communiqué leurs pleins-pouvoirs en bonne forme, & après avoir conféré entre eux, sont convenus des articles suivans. ;

Art. I. Il y aura une amitié & une union sincère & constante entre S. M. T. C, ses héritiers & successeurs, & les Provinces-unies des Pais-bas. Les hautes parties contractantes apporteront en conséquence la plus grande attention à maintenir entre elles & leurs Etats & sujets respectifs une amitié & bonne correspondance réciproques, sans permettre que de part ni d'autre on commette aucune sorte d'hostilité, pour quelque cause ou sous quelque prétexte que ce puisse être, en évitant tout ce qui pourroit à l'avenir altérer l'union & la bonne intelligence heureusement établies entre elles, & en donnant au contraire tous leurs soins à procurer en toute occasion leur utilité, honneur & avantage mutuels.

II. Le Roi T. C. & les Seigneurs Etats-généraux se promettent de contribuer, autant qu'il sera en leur pouvoir, à leur sûreté respective, de se maintenir & conserver mutuellement en tranquillité, paix & neutralité, ainsi que la possession actuelle de leurs Etats, domaines, franchises & libertés, & de se préserver l'un l'autre de toute agression hostile dans quelque partie du monde que ce puisse être. Et, pour d'autant mieux fixer l'étendue de la garantie, dont se charge le Roi T. C, il est expressément convenu, qu'elle comprendra nommément les traités de Munster

15. Décembre 1785. 615

ster de 1648, & d'Aix-la-Chapelle de 1748, sauf les dérogations que les deux traités ont éprouvées, ou pourront éprouver à l'avenir.

III. En conséquence de l'engagement contracté par l'article précédent, les deux hautes parties contractantes travailleront toujours de concert pour le maintien de la paix ; & dans le cas où l'une d'elles seroit menacée d'une attaque, l'autre emploiera ses bons offices, pour prévenir les hostilités & ramener les choses dans la voie de la conciliation.

IV. Mais si les bons offices ci-dessus énoncés n'ont pas l'effet désiré, dans ce cas S. M. T. C. & L. H. P. s'obligent dès-à-présent à se secourir mutuellement, tant par terre que par mer. Pour quel effet le Roi T. C. fournira à la république 10 mille hommes d'infanterie, 2 mille de cavalerie, 12 vaisseaux de ligne & 6 frégates : & L. H. P. dans le cas d'une guerre maritime, ou dans tous les cas où S. M. T. C. éprouveroit des hostilités par mer, fourniront 6 vaisseaux de ligne & 3 frégates : & dans le cas d'une attaque du territoire françois ; les Etats-généraux fourniront leur contingent de troupes en argent, lequel sera évalué par un article ou convention séparée, à moins qu'ils ne préfèrent de le fournir en nature. L'évaluation se fera sur le pied suivant ; savoir, 5 mille hommes d'infanterie & mille de cavalerie.

V. La Puissance qui fournira les secours soit en vaisseaux & frégates, soit en troupes, les paiera & entretiendra par-tout où son allié les fera agir ; & la Puissance requérante sera obligée, soit que les dits vaisseaux, frégates & troupes restent peu ou long-tems dans ses ports, de les faire pourvoir de tout ce dont ils auront besoin au même prix, que s'ils lui appartenoient en propriété. Il a été convenu que dans aucun cas les dites troupes ou vaisseaux ne pourront être à la charge de la partie requérante, & qu'ils demeureront néanmoins à sa disposition pendant toute la durée de la guerre dans laquelle elle se trouvera engagée. Le secours dont il s'agit sera, quant

à la police, sous les ordres du chef qui le commandera ; & il ne pourra être employé séparément ni autrement que de concert avec le dit chef. Quant aux opérations, il sera entièrement soumis aux ordres du commandant en chef de la Puissance réquérante.

VI. Le Roi T. C. & les Seigneurs Etats-généraux s'obligent à tenir complets & bien armés les vaisseaux, frégates & troupes qu'ils fourniront réciproquement ; de sorte qu'aussitôt que la Puissance requise aura fourni les secours stipulés par l'art. IV, elle fera armer dans ses ports un nombre de vaisseaux de ligne & de frégates égal à celui énoncé dans le même article, pour remplacer sur le champ ceux qui pourroient être perdus par les événemens de la guerre ou de la mer.

VII. Dans le cas où les secours stipulés ci-dessus ne seroient pas suffisans pour la défense de la Puissance réquérante, & pour lui procurer une paix convenable, la Puissance requise les augmentera successivement, selon les besoins de son allié : elle l'*assistera même de toutes ses forces*, si les circonstances les requierent. Mais il est convenu expressément, que, dans tous les cas, le contingent des Seigneurs Etats-généraux en troupes de terre n'excédera pas l'évaluation de *vingt mille hommes* d'infanterie & de *quatre mille hommes* de cavalerie : & la réserve, faite dans l'art. IV en faveur des Seigneurs Etats-généraux, à l'égard des troupes de terre, aura son application.

VIII. Lorsqu'il se déclarera une guerre maritime, à laquelle les deux hautes parties contractantes ne prendront aucune part, elles se garantiront mutuellement *la liberté des mers*, conformément au principe qui veut, que *paillon ami sauve marchandise ennemie*, sauf toutes les exceptions énoncées dans les articles XIX & XX du traité de commerce, signé à Utrecht le 11 Avril 1713 entre la France & les Provinces-unies, lesquels articles auront la même force & valeur que s'ils étoient inférés de mot à mot dans le présent traité.

IX.

15. Décembre 1785.

617

IX. Si (ce qu'à Dieu ne plaise) l'une des deux hautes parties contractantes se trouve engagée dans une guerre, à laquelle l'autre se trouvera dans le cas de prendre une part directe, elles concerteront entre elles les opérations qu'il conviendra de faire pour nuire à l'ennemi commun, & pour l'obliger à faire la paix : & elles ne pourront désarmer, faire ou recevoir les propositions de paix ou de trêve, que d'un commun accord : & dans le cas où il s'ouvrira une négociation, elle ne pourra être commencée & suivie par l'une des deux hautes parties contractantes sans participation de l'autre ; & elles se donneront successivement communication de tout ce qui se passera en la dite négociation.

X. Les deux hautes parties contractantes, dans la vue de remplir efficacement les engagements, qui sont l'objet du présent traité, s'obligent d'entretenir, en tout tems, leurs forces en bon état ; & elles auront la faculté de se demander réciproquement tous les éclaircissemens, qu'elles pourront désirer à cet égard : elles se confieront également l'état de défense, où se trouveront leurs établissemens militaires, & concerteront entre elles les moyens d'y pourvoir.

XI. Les deux hautes parties contractantes se communiqueront de bonne foi les engagements, qui peuvent exister entre elles & d'autres Puissances de l'Europe, lesquels doivent demeurer dans toute leur intégrité ; & elles se promettent de ne contracter à l'avenir aucune alliance & aucun engagement de quelque nature qu'ils puissent être, qui seroient contraires directement ou indirectement au présent traité.

XII. L'objet du présent traité étant non-seulement la sûreté & la tranquillité des deux hautes parties contractantes, mais aussi le maintien de la paix générale, S. M. T. C. & L. H. P. se sont réservés la liberté d'appeler de concert telles Puissances, qu'elles jugeront à propos, à participer & à accéder au présent traité.

XIII.

XIII. Pour d'autant mieux cimenter la bonne correspondance & l'union entre les nations françoise & hollandoise, il est convenu, en attendant que les deux hautes parties contractantes fassent entre elles un traité de commerce, que les sujets de la république seront traités en France, relativement au commerce & à la navigation, comme la nation la plus favorisée : il en sera usé de même dans les Provinces-unies à l'égard des sujets de S. M. T. C.

XIV. Les ratifications solennelles du présent traité, expédiées en bonne & due forme, seront échangées en la ville de Versailles entre les hautes parties contractantes, dans l'espace de six semaines, ou plutôt si faire se peut, à compter du jour de la signature du présent traité.

En foi de quoi, nous soussignés ambassadeurs & ministres plénipotentiaires avons signé de notre main & en leur nom le présent traité d'alliance, & y avons apposé le cachet de nos armes.

Fait à Fontainebleau, le 10 Novembre 1785.

(Signé) (L. S.) Gravier de Vergennes.
(L. S.) Lestevenon van Berkenroode.
(L. S.) Brantfen.

ARTICLES SÉPARÉS.

Art. I. Dans le cas où la Puissance requérante voudra employer hors de l'Europe le secours, qui devra lui être fourni, elle sera obligée d'en prévenir, aussi-tôt qu'il sera possible & au plus tard dans trois mois, la partie requise, afin que celle-ci puisse prendre ses mesures en conséquence.

II. En conséquence de l'art. IV du traité d'alliance signé ce jour, les hautes parties sont convenues que *mille hommes* d'infanterie seront évalués à dix mille florins courans de Hollande par mois, & *mille hommes* de cavalerie à trente mille florins, même valeur, également par mois.

III. En vertu de l'alliance contractée ce jourd'hui,

jourd'hui, tant S. M. T. C. que les Seigneurs Etats-généraux procureront & avanceront fidèlement le bien & la prospérité l'un de l'autre par tout support, ou de conseil ou d'affiance réelle en toute occasion, & en tout tems, & ne consentiront à aucuns traités ou négociations, qui pourroient apporter du dommage à l'un ou à l'autre, mais les rompront & détourneront & en donneront avis réciproquement avec soin & sincérité aussi-tôt qu'ils en auront connoissance.

IV. Il est expressément convenu, que la garantie, stipulée par l'art. II du traité signé ce jourd'hui, comprendra l'arrangement, qui est fait sous la médiation du Roi Très-Chrétien entre S. M. l'Empereur & les Provinces-unies.

V. Les présens articles séparés auront la même force & vigueur, que s'ils étoient insérés dans le corps du susdit traité d'alliance, signé ce jourd'hui.

En foi de quoi, nous soussignés ambassadeurs & ministres plénipotentiaires avons signé les présens articles séparés, & y avons fait apposer le cachet de nos armes.

Fait à Fontainebleau, le 10 Novembre 1785.

(Signé) (L. S.) Gravier de Vergennes.

(L. S.) Lestevenon van Berkenroode.

(L. S.) Brantsen.

Ce traité est maintenant soumis à la délibération de chacune des provinces (a). Il y en a trois qui paroissent d'avis d'attendre, pour le signer formellement, que les affaires

(a) Voilà qui est difficile à concevoir. On conclut, on signe solennellement un traité, puis on *délibère* sur le contenu!... Ou les ambassadeurs étoient vraiment *plénipotentiaires*, & autorisés à faire ce qu'ils ont fait, ou non. Dans le premier cas, il n'y a plus à *délibérer*; dans le second, ce sont des félons qu'il faut punir.

d'Allemagne aient pris une tournure stable, & sur laquelle on puisse compter : mais, cette condition éventuelle ne pouvant en aucune manière convenir à la cour de Versailles, & laissant même appercevoir une défiance peu méritée de la part d'une Puissance qui a rendu tant de services à la république, il est très-apparent qu'on ne s'arrêtera point trop à ces vaines difficultés, & que les ratifications respectives seront incessamment échangées.

Les deux articles XVIII & XIX du traité de paix, entre S. M. l'Empereur & notre république, comprenant particulièrement les cessions territoriales, que les deux hautes parties contractantes se font réciproquement, nous croions devoir les insérer tout au long. Les voici tels, qu'ils ont été arrêtés & signés dans le traité original, dont nous avons donné la substance l'ordinaire dernier.

XVIII. L. H. P. cèdent à S. M. Impériale le Ban d'Aulne, situé dans le pais de Dalem & ses dépendances, la seigneurie ou chef ban de Blegny-le-Trembleur avec St. André, le ban & seigneurie de Feneur, le ban & seigneurie de Bombayé, la ville & le château de Dalem avec ses appartenances & dépendances, excepté Oost & Cadier.

XIX. En échange des cessions mentionnées dans l'article XVIII, S. M. Imp. cède à L. H. P. les seigneuries de Vieux Fauquemont, de Schin sur la Geule, Strucht, avec leurs appartenances & dépendances, la seigneurie de Schaesberg, avec ses dépendances, l'enclave du Fauquemont-Autrichien, dans laquelle est situé le couvent de St. Gerlach, qui sera transféré ailleurs, sous la domination de S. M. I., & les villages d'Obbicht & Papenhoven, avec leurs dépendances, situés dans la Gueldre-Autrichienne.

15. Décembre 1785. 621

trichienne. S. M. renonce au surplus à ses prétentions sur la partie du village de Schimmert, nommé le Bies, avec la partie de ce district, qui a toujours fourni & qui fournit encore son contingent dans les pétitions de L. H. P, y compris les 40 bonniers de terre environ, réclamés par ceux du village de Nuth. S. M. Imp. renonce de même à ses prétentions sur les parties de bruyères & de terres, réclamées du côté de Heerlen, par ceux d'Ubach, de Bresten & de Simpelvelt, sous la réserve néanmoins, que les sujets de S. M. Imp. auront la communication libre & affranchie de tout droit de péage, barrières ou autres quelconques, par la partie du grand chemin, qui passe les limites du ban de Kerkenraad, comme également les sujets de L. H. P. conserveront la communication libre & affranchie par le reste du chemin, jusqu'au pais de ter Heyde.

MASTRICHT (le 30 Novembre). Ensuite de la ratification de la paix heureusement conclue, entre l'Empereur & la république, toutes les dispositions, sur le pied de paix, ont été ordonnées: en conséquence d'icelles, hier dans la matinée, est entré en ville un staaten-bode, porteur des congés & sémestres pour les militaires de notre garnison, qui en attendoient; on apprend en outre, que plusieurs régimens, cantonnés depuis quelques mois, vont rentrer dans des villes, ou places fortes: cette dernière disposition va nous amener deux bataillons, en sus des troupes, que nous possédons déjà dans notre enceinte; on nomme le premier régiment d'Orange, duquel on assure l'arrivée ici très-prochaine.

Extrait d'une lettre de Gand, du 22 Novembre. " Mr. Blanchard a bien manqué de finir

ici, le 15 de ce mois, ses courses aërostatiques. Il nous apprend lui-même les dangers dans la relation de ce très-court voiage. *L'ac-tion du Soleil*, dit-il, *ayant fait prodigieusement gonfler mon aërostat, j'ai fait usage à plusieurs reprises de ma soupape & de mon appendice, pour laisser échapper le gaz dilaté; mais voyant que ces procédés ne me procuroient point ma descente assez prompte, sur-tout à la proximité de la Mer, où je craignois de me précipiter en prolongeant ma course aërienne, je ne trouvai plus que la ressource de déchirer & de percer mon ballon en plusieurs endroits à l'aide de l'extrémité de mon drapeau; aussi-tôt je me sentis descendre très-pressement; enfin vers midi & demi, j'ai touché terre près de la ville de Hulst, à dix lieues de Gand, après avoir heurté violemment contre un clocher & une grange. Aussi-tôt je me suis jetté hors de ma gondole, & voulant retenir mon aërostat, sa force ascensionnelle s'est ranimée de nouveau & m'a relevé jusqu'à la hauteur de 100 pieds, uniquement retenu avec les bras aux cordes de suspension de mon filet. Ma machine revenue à terre peu de tems après, je fus forcé de l'abandonner à elle-même: elle partit comme l'éclair pour aller tomber dans le Hondt près de la flotte hollandaise, où elle a été pêchée, mais tellement endommagée, qu'elle est entièrement hors d'état de servir à de nouvelles expériences.* »

Ces malheurs multipliés des aëronautes dont les uns ont été jettés dans la Mer, les autres ont péri ou ont été mutilés sur terre, la plupart n'ont échappé à la mort que par une es-pèce de prodige, ont donné lieu aux vers sui-vans :

Les superbes géants, armés contre les dieux,

Ne nous causent plus d'épouvante.

Ils sont ensevelis, sous la toile brûlante

Des globes qu'ils montoient, pour percer dans
les cieux.

Nous avons vû tomber leur chef audacieux,
Jupiter l'a contraint de vomir à nos yeux

Les

15. Décembre 1785.

623

Les débris embrasés d'une audace expirante.

Jupiter est victorieux *.

Où, tout cède à l'effort de sa main foudroyante. (a)

Par M. L. C. D. F.

*
aero:
piter
dema
paix
les
429

FRANCE.

PARIS (le 30 Novembre). Le comte d'Adhémar, ambassadeur du Roi près Sa Majesté britannique, qui est de retour en cette cour par congé, a eu l'honneur, à son arrivée ici, le 18 de ce mois, d'être présenté à S. M. par le comte de Vergennes, chef du conseil royal des finances, ministre & secrétaire d'état, aiant le département des affaires étrangères:

Mgr. le duc d'Orléans, une heure avant que d'expirer, recouvra l'usage de la raison & de la parole. Il fit venir son médecin, M^r. Barthès, & lui dit: Et bien, comment me trouvez-vous? . . . A peu-près comme hier au soir, Mgr. . . . Moi je me trouve très-mal; vous vous êtes trompé sur le genre de ma maladie, cela pourra vous faire tort. Les médecins de Paris en contradiction avec le

(a) Il est inutile d'avertir que l'auteur de ces vers fait allusion aux propos tout-à-fait extravagans des enthousiastes aeronautiques, & que ce n'est ici qu'une parodie de leurs jactances (15 Fév. 1784 p. 262. — 1 Nov. 1785 p. 346) . . . L'on ne sauroit d'ailleurs sa dissimuler, que le fanatisme qui continue d'exalter les têtes, malgré l'inutilité reconnue & avouée de cette dangereuse jonglerie, ne tiens de plus près qu'on ne pense, à je ne sais quelle disposition finistre de cœur & d'esprit, disposition que l'on n'a garde d'avouer, quoi qu'on en exprime hautement le produit, & qui hélas! devient tous les jours plus générale.

II. Part.

T t

fleur Barthès docteur de la faculté de Montpellier, prétendent tous que le prince est la victime d'un mauvais traitement. Il y avoit dans la maladie de S. A. S. d'abord indigestion, & à la suite complication de fièvre putride, de fluxion de poitrine, de bile répandue, mêlée d'une goutte remontée, & d'une humeur érépélateuse. Nos médecins, dès le commencement de cette maladie, soutenoient qu'en inondant les entrailles du prince de boissons rafraichissantes & en le faisant tenir à l'air, on auroit pu sinon le sauver, au moins prolonger ses jours, & lui épargner les douleurs aiguës, que lui ont causé les restaurans & les boissons échauffantes ordonnées par le docteur Languedocien. M^r. le duc de Chartres a été nommé le 18 à midi & demi par le Roi lui-même, duc d'Orléans : toute la cour l'a salué en cette qualité. Le 19 le nouveau duc d'Orléans apprit que S. M. lui laissoit la qualité de premier prince du sang, prérogative qui doit finir à sa mort, pour passer sur la tête du premier enfant mâle de M^r. le duc d'Angoulême ; mais le Roi ne paie plus la maison du duc d'Orléans, ou du moins les personnes qui en occupent les charges honorifiques, comme grand-chambellan, gentilshommes, écuyers, aumôniers, chancelliers &c. L'état y gagne 100,000 liv. de pension ; M^r. le duc de Valois est aujourd'hui duc de Chartres. Le feu duc n'a pas été exposé au palais-royal. Il a été inhumé le 22 à 6 heures du soir au Val-de-Grace. Mde. la duchesse de Bourbon

que Mgr. le duc d'Orléans aimoit beaucoup, doit partager avec son frere tous les biens libres & acquêts, & toucher en outre 4 millions comptant sur la succession.

Le prix de l'or, en France sur-tout, monnoié, étant, par rapport à celui de l'argent, ce qu'est un à 15 ; il s'agit aujourd'hui de donner aux louis une intrinseque & extrinseque moindres que celles qu'ils ont, par le poids & la qualité du métal qui les compose, sans qu'ils cessent de représenter quatre écus de fix francs, ou de valoir 24 livres. Une déclaration du Roi, que doit registrer la cour des monnoies, porte que toute personne qui aura des louis, fera obligée de les apporter dans des bureaux de change, pour en toucher 25 livres. Ainsi il y a bénéfice pour les sujets ; mais à la refonte, le louis-neuf fera ou plus petit, ou la matiere de sa composition moins pure ; car il est question d'ôter quelque chose sur chacune de ces pieces ; cette précaution, due à M^r. de Calonne, fera rentrer beaucoup d'or en France, & empêchera que les orfèvres ne les jettent dans leurs creufets, pour fabriquer des bijoux &c. Il en est qui trouvent dans ce projet des contradictions & des erreurs de calculs qui le rendent invraisemblable.

Il paroît un mémoire de M^r. Poyet, architecte, sur la nécessité prétendue de transférer & de reconstruire l'Hôtel-Dieu de Paris : cet écrit cause la plus vive sensation, dans une certaine classe de gens qui voudroient éloigner de leurs yeux les morts & les malades : mais

les administrateurs de cette maison de charité représentent que ce projet ne tend qu'à faire oublier & abandonner les malheureux.

L'un des deux côtés intérieurs de l'église de Ste. Genevieve est entierement terminé. Rien de si précieux que l'exécution de ce bel édifice. Son ordonnance majestueuse, l'élégance de ses colonnes, la richesse des sculptures sont au dessus de tout éloge. On travaille actuellement au dôme; & comme il y a des fonds affectés chaque année à cet objet, on espere que dans 7 à 8 ans ce beau monument sera entierement achevé. (a)

Jamais le gouvernement ne s'est occupé avec plus de zele de ce qui peut contribuer aux progrès de l'industrie. L'amélioration des laines nationales est, entr'autres, depuis quelque tems, l'objet, qui fixe l'attention de l'administration, & les recherches de beaucoup de particuliers. Aussi voit-on depuis trois mois les Journaux économiques remplis de discussions à ce sujet, tracées tant par les propriétaires des troupeaux que par des fabricans. Pendant que les écrivains étaloient leurs raisonnemens aux yeux du public par le moien de la presse, des citoyens plus actifs travailloient en silence à réaliser ces procédés. Tout-à-coup on a appris, qu'ils étoient venus à bout de transplanter dans le Boulonnois un troupeau considérable de race angloise,

(a) Beaux vers sur ce magnifique temple, *Diét. hist. Art. SOUFFLET.*

15. Décembre 1785.

627

gloise, & qu'en suivant une méthode, qu'ils ont perfectionnée, ils ont obtenu des laines aussi belles que celles que l'Angleterre peut fournir. Ce grand exemple a prouvé la possibilité & l'utilité de l'éducation angloise, adaptée à notre climat. L'administration ne pouvoit manquer de protéger un pareil établissement. M^r. de Tolosan, qui préside avec tant de succès à cette branche de la richesse publique, en a fait connoître toute l'importance. Il n'est pas douteux, que M^r. le contrôleur-général ne continue de protéger particulièrement une entreprise, qui promet de si grands avantages & assurera la prospérité des fabriques nationales.

La fureur des modes va toujours en croissant. Une toque de gaze, à peu-près semblable à celle des Basques, avec un fond un peu plus élevé & entouré de deux rubans de gaze & de soie, bouclés en chaînons, sont les coëffures du jour. Les cheveux lissés & pendants couvrent le front & les faces, à peu-près comme ceux des Jockeys. Cela s'appelle se coëffer *à la captif*; mais, dans le fait, la mode en vient de quelques portraits en cire de Georgiennes, que l'on voit coëffées ainsi dans le cabinet de Curtius. On fait aussi usage de ce nouveau costume dans l'opéra de la Caravane. Les hommes portent, aujourd'hui, des habits de drap d'une couleur si drôle & si bariolée, qu'on a donné à cette nouvelle mode le nom d'*Entrave de procureur*.

M^r. le cardinal de Luynes & M^r. l'abbé

de Boismont sont malades ; M^r. de Buffon est parfaitement rétabli & en état de revenir à Paris où il fera vers la fin de ce mois. On ne doute pas que ce ne soit M^r. de Guibert qui succédera à M^r. Thomas. Les autres concurrents se sont éloignés, & il n'est pas question pour cette fois de M^r. de Calonne.

Parmi les inscriptions proposées pour le nouveau palais de justice, on distingue celles que M^r. Billecoq, avocat en parlement, a tirées 1^o. du Pseaume 71, verset 4 ; *judicabit pauperes populi & salvos faciet filios pauperum, & humiliabit calumniatorem* : 2^o. du Pseaume 66, verset 4 ; *latentur & exultent Gentes quoniam judicabunt populos in æquitate, & Gentes in terra dirigis* : 3^o. du Pseaume 139, verset 13 ; *cognovi, quia faciet Dominus judicium inopis, & vindictam pauperum.*

Le prévôt des marchands & le corps municipal de cette ville, lorsqu'ils ont fait la visite des ponts, ont été voir de nouveau l'école de natation du sieur Turquin, au pont de la Tournelle ; plusieurs membres de l'académie des Sciences & des militaires distingués s'y sont trouvés ; ils ont vu avec satisfaction les progrès qu'avoient faits les élèves, malgré l'inconstance de la saison. (a)

(a) C'est encore là une marotte parfaitement digne de ce siècle, où les considérations les plus graves sont constamment sacrifiées à des besoins imaginaires. Je ne parle pas des raisons

A L L E M A G N E.

VIENNE (le 23 Novembre). Le marquis de Noailles, après avoir pris congé de

sons qui empêcheront des parens & des instituteurs chrétiens d'exposer ainsi leurs enfans nuds dans une cohue de nageurs aux yeux du public ; je ne rapporterai que ce que je viens de lire dans un ouvrage où le bon sens domine encore, & où les préjugés de faveur ne sont pas adoptés comme des vérités premières. « La natation aux yeux de certains enthousiastes, est un exercice de premiere nécessité dans l'éducation. Quelqu'un qui d'ailleurs ne paroïssoit pas manquer de sens, exageroit un jour à Mr. l'abbé P. les dangers de l'eau avec une emphase risible. La meilleure éducation n'avoit aucun prix pour lui, si l'art de nager, cet art conservateur de la vie, n'étoit joint aux autres connoissances. Le sage abbé opposant à cet enthousiasme aveugle le phlegme de la prudence, lui répondit avec beaucoup d'esprit & de finesse : *Je n'ai jamais connu, Monsieur, que trois hommes qui se soient noyés, & ces trois étoient des nageurs ; dites-moi, je vous prie, quels étoient ceux que vous avez vu vous-même périr dans les eaux.* Le partisan de la natation fut étourdi de cette réflexion si naturelle, qui refroidit un peu son imagination ardente. *Vous avez raison,* répondit-il d'un ton plus modéré. *Lorsque je demeurois à Lyon, j'ai entendu parler de plusieurs jeunes gens qui s'étoient noyés, & qui passient pour habiles nageurs.* Mr. l'abbé P. lui laissa tirer lui-même la conclusion ; qu'apprendre à nager, c'étoit souvent pour les jeunes gens apprendre à se noier. — Que les matelots, les bateliers, les marins, en général tous ceux qui se croient appelés à vivre
sus

la cour & des ministres, s'étoit déjà mis en route pour Paris, lorsqu'à la première station de poste, il rencontra un courier de sa cour, qui lui remit des dépêches, par lesquelles il lui étoit enjoint de rester encore à Vienne. En conséquence Son Exc. rebroussa chemin le même jour, & remit au prince de Kaunitz un paquet cacheté, que certaines personnes prétendent être le traité de paix conclu, entre la Hollande & notre cour. Quoiqu'il en soit, cet événement prouve qu'il y a encore des objets fort importants sur le tapis & que leur discussion exige la présence d'un homme d'état & d'un négociateur aussi habile que M^r. de Noailles. Un des principaux de ces objets est la déclaration amicale qui vient d'être faite à notre cour, que S. M. Très-Chrétienne alloit mettre la dernière main à la conclusion d'un traité d'alliance avec la Hollande, & que S. M. I. étoit invitée d'y accéder, après que l'arrangement définitif avec cette république auroit été conclu. On assure que le M. de Noailles partira demain.

L'Empereur a résolu d'établir quatre nouveaux couvens de religieuses de Ste. Elisabeth dans quatre différentes villes. Ces religieuses seront tirées des couvens de Linz &

sur l'eau, apprennent à nager, à la bonne heure; ils ne le font que de reste: ils l'apprennent sans maître & sans école; & le sentiment de la nécessité exclut celui de la corruption toujours attachée à des indécences inutiles.

15. Décembre 1785. 631

de Teschen. — S. M. a fait abattre dans ses forêts 90,000. voies de bois, qui seront amenées ici & vendues sur le pied de 8 flor. 10 kr. la voie. — Le dessein du Monarque est de former dans la Hongrie, lorsque la conscription sera terminée, trois régimens d'infanterie qui seront sur le même pied que les autres troupes impériales ; mais S. M. laissera aux Etats ou districts la faculté de lever eux-mêmes les sujets qui formeront ces corps, d'après les règles de la conscription. — Le 17 l'Empereur se rendit à la chancellerie de Bohême & d'Autriche & présida à la session qui y fut tenue. Le motif de cette visite imprévue du Monarque, fut de juger par lui-même si les plaintes qu'on lui avoit portées sur la lenteur dont s'expédient les affaires, étoient fondées ou non.

Voici la traduction de la lettre que l'Empereur a écrite en dernier lieu au prince de Kaunitz.

Mon cher Prince !

*Vous venez de me féliciter au sujet de l'arrivée du courier de Paris avec les préliminaires de l'arrangement entre moi & les Hollandois. Je dois vous féliciter à mon tour sur un événement qui, comme tous les autres arrivés sous mon regne, doit en grande partie son développement au zèle & aux talens supérieurs que vous continuez à montrer dans le maniement du timon de l'Etat. Aussi le Ciel semble-t-il vouloir reconnoître la part éminente que vous avez à la réussite de cette affaire, en vous faisant un présent aussi flatteur pour demain *. Je vous connois trop pour n'être pas convaincu que le plaisir que vous en ressentirez ne sauroit être contrebalancé par tous les présens que je*

St. N
Félic

pourrois vous offrir. Dans notre premiere entrevue je vous exprimerai ces sentimens plus amplement de bouche; mais mon cœur étoit trop plein dans ce moment, pour que je pusse en arrêter l'effusion jusqu'à ce tems. Le 28 Septembre 1785 à 2 heures après-midi.

JOSEPH,

Il n'est plus question ici de la prochaine arrivée de l'Electeur de Treves, encore moins de celle de l'Electeur Palatin : & l'on doute déjà même, si nous verrons ici Mgr. le Grand-Duc de Toscane & Madame l'Archiduchesse Marie-Thérese avant la fin de l'année. Il paroît, qu'il faut chercher la raison de cet espoir frustré dans le peu de succès des négociations avec la cour de Dresde, dont l'on s'est peut-être trop promptement flatté dans le public. Du moins les nouvelles liaisons, qui devoient se former entre la Maison d'Autriche & celle de Saxe, n'avancent pas au gré de nos spéculateurs : & tandis qu'ils désespèrent presque de regagner cet Electeur, ils craignent encore la défection d'un autre, qui, quoique moins puissant, jouit d'une plus grande influence dans les affaires de l'Empire. Ces contretens, s'ils se réalisent, ne feront cependant rien changer aux projets de notre cour : sûre d'être favorisée à tous égards par la Russie, & comptant sur l'amitié de la France, elle paroît invariable dans ses desseins. L'on se promet, que le cabinet de Berlin n'aura pas aisément recours à la voie des armes. La nomination d'un nouveau ministre prussien à notre cour, à la place du baron de Riedesel, est d'un

15. Décembre 1785. 633

bôn augure : & , puisque la médiation de S. M. T. C. a été acceptée de part & d'autre , la voie de conciliation est certainement celle qu'on préférera des deux côtés : ainsi les choses traîneront en longueur ; & notre cour attend tout de l'événement. A l'appui de cette idée l'on remarque , que , quoique S. M. Prussienne recrute ses armées , & qu'elle multiplie ses magasins , il ne se fait néanmoins de son côté aucun mouvement sur nos frontières. Cependant , comme en tout cas il est bon de prévenir les esprits & de gagner des suffrages , l'on a vu ici avec plaisir , que le baron de Gemmingen a pris , relativement à l'affaire de la Baviere , notre parti dans un écrit polémique , qui a été répandu à Ratisbonne & dans tout l'Empire.

L'académie medico-chirurgicale nouvellement bâtie par ordre de S. M. dans la rue de Waring sur le plan qu'en a donné M^r. le proto-chirurgien de Brambilla & sous son inspection étant entierement achevée , a été solennellement ouverte le 7 de ce mois.

— La vie de notre Monarque a couru ces jours derniers le plus grand danger. L'échafaudage d'une maison nouvellement bâtie sur lequel S. M. étoit montée , se brisa tout-à-coup ; heureusement un goujat qui se trouvoit à portée , sauva la vie au Monarque , qui lui donna 24 ducats de récompense & une pension annuelle de 300 florins. — Tous les régimens des Pais-bas ont obtenu une gratification d'un mois de solde.

*Suite de la réponse faite à la déclaration
de la cour de Berlin.*

L'article XIV du pacte de famille du 26 Février 1771 porte mot-à-mot ce qui suit. « Afin
» donc que les pais & sujets, compris sous
» l'union héréditaire, restent & soient con-
» servés ensemble dans chaque Maison, ainsi
» qu'on l'a eu en vue dans le pacte de Pavie
» & dans les autres pactes de famille, &
» comme la nature des fidéicommis & union
» héréditaire exige de soi-même, que, *hors*
» *des cas de nécessité ou d'un plus grand avan-*
» *tage qu'on retireroit de quelque aliénation ou*
» *hipotheque*, l'on observera aussi dans la
» suite cette stipulation; &, au cas qu'une
» des parties soit portée par des raisons *va-*
» *lables* à telle aliénation ou hipotheque,
» ou qu'elle y soit inclinée, le droit de *re-*
» *trait* (ou d'avoir la préférence pour l'achat)
» compétera non-seulement à l'autre partie,
» mais aussi celui d'y consentir. »

Il apert par ces mots aussi clairs que le jour, que les pactes de famille de la Maison Palatine ne lui défendent pas toute aliénation, même de la plus petite partie de ses Etats : que toutes les possessions de cette Maison ne sont pas non plus sous le lien d'un fidéicommis perpétuel & *absolument inaliénable* : qu'au contraire le pouvoir d'aliéner a été expressément stipulé dans ces pactes de famille *en cas de nécessité* ou *pour se procurer de plus grands avantages*, & que dans ce sens limité on le reconnoît comme un droit, que *la nature des fidéicommis & unions-héréditaires exige de soi-même*. Si donc les pactes de famille de la Maison de Baviere permettent l'aliénation ou l'hipotheque dans des *cas de nécessité*, ou *lorsqu'on peut se procurer de plus grands avantages*, & qu'ils n'accordent aux agnats que le droit de retrait & celui de donner leur consentement, il s'ensuit, qu'ils doivent accorder dans les mêmes cas un échange, d'autant plus que celui-ci suppose par sa nature, qu'on donne pais & sujets

pour païs & sujets, & non pas simplement pour de l'argent comptant; laquelle dernière façon d'aliéner ou d'échanger, quand même elle procureroit dans le moment même un plus grand avantage, resteroit néanmoins toujours exposée au danger possible d'une dissipation, qui pourroit se faire dans le tems, ou de la diminution de sa valeur simplement relative.

Sa Majesté aiant cependant appris, au mois de Janvier de l'année courante, par la communication du Duc des Deux Ponts, que, malgré des considérations si fortes, la cour de Vienne avoit fait proposer à ce Prince l'échange de toute la Bavière; ainsi que du Haut-Palatinat & des duchés de Neubourg & de Sultzbach, contre une partie des Païs-bas-autrichiens, elle s'empessa d'en ouvrir ses sollicitudes à S. M. l'Impératrice de Toutes-les-Russies, comme garante de la paix de Teschen. La réponse que S. M. I. fit donner au Roi par son ministre, le prince Dolgoruckè, « qu'après le refus du Duc
 „ des Deux-Ponts il n'étoit plus question de
 „ cet échange », auroit pu rassurer Sa Majesté, si elle avoit pu avoir la même certitude des intentions de la cour de Vienne.

Ce qu'on allégué de la réponse de S. M. l'Impératrice de Russie est tel, qu'on juge nécessaire d'insérer ici cette réponse mot-à-mot. La voici. « S. M. I. ne pouvoit se dispenser
 „ de faire observer au Roi, qu'attendu que,
 „ d'un côté, la proposition de l'échange
 „ étoit soumise au consentement libre des
 „ parties intéressées, que d'autre part elle se
 „ fondeoit sur des avantages incontestables,
 „ que S. M. l'Empereur destinoit à la Maison
 „ Palatine, au moïen d'un sacrifice considé-
 „ rable en revenus, l'Impératrice croïoit n'a-
 „ gir nullement contre ses engagements, si
 „ elle appuïoit d'une part ses alliés, de l'au-
 „ tre ceux qui étoient sous sa protection,
 „ dans l'accomplissement d'un projet, qui
 „ paroïssoit être avantageux aux deux par-
 „ ties, & qui ne portoit aucun préjudice à
 „ l'existence de la garantie, qu'elle avoit
 „ prise sur elle; & si elle secondoit ce projet

„ précisément de la même manière, que
 „ lors de la conclusion du traité de Teschen
 „ elle s'étoit intéressée, en interposant ses
 „ bons offices, en faveur de S. M. Prussienne,
 „ pour la réunion des deux margraviats à la
 „ primogéniture de la Maison Electorale de
 „ Brandebourg. „

*Mais cette cour a fait voir trop clairement,
 tant par des démarches faites dans le cours de
 l'année présente, que par son système suivi de
 tout tems, qu'elle ne peut pas gagner sur elle
 de renoncer entièrement au projet d'acquiescer tôt
 ou tard la Bavière.*

Quelles ont été les démarches, faites dans
 le cours de cette année, la cour de Berlin
 l'a pu voir clairement déjà au mois de Fé-
 vrier dernier par la réponse de l'Impératrice
 de Russie, qu'on vient d'alléguer.

*Après avoir dissimulé dans ses premières dé-
 clarations circulaires l'existence de ce projet,
 elle assure à la vérité dans les dernières, à
 l'imitation des déclarations de la cour de Rus-
 sie, „ qu'elle n'avoit pas songé & ne songeroit
 „ jamais à un troc violent ou forcé de la Ba-
 vière. „*

Quoiqu'il en soit, la cour de Berlin eût été instruite,
 déjà au mois de Février, ainsi qu'on vient
 de le prouver, par S. M. l'Impératrice de
 Russie, des circonstances réelles & vraies de
 la proposition d'échange, l'on répandit néan-
 moins peu après, non-seulement par toute
 l'Allemagne, mais aussi en plusieurs autres
 cours, que S. M. l'Empereur méditoit des
 projets violens d'échange, de sécularisation,
 & d'autres, qui ne tendoient à rien moins
 qu'à renverser la constitution de l'Empire.
 Ce n'étoit donc pas, de la part de la cour
 impériale & royale, une dissimulation de l'exis-
 tence réelle de la proposition d'échange, qui
 avoit été faite; mais rien de plus ni rien de
 moins que la confirmation de la vérité la plus
 pure, attendu que tous les ministres respec-
 tifs furent chargés de déclarer par-tout, „ que
 „ S. M. Impériale n'avoit point eu, ni n'a-
 „ voit alors, ni n'auroit jamais les vues,
 „ qu'on lui attribuoit. „

Mais

Mais cette distinction entre un troc forcé ou volontaire indique assez, que la cour de Vienne conserve encore toujours l'idée de la possibilité d'un troc de la Bavière.

Ce qui en est de cette distinction entre un troc forcé ou volontaire, & que le bruit en a été occasionné immédiatement par les rapports, qu'on répandit, c'est ce qui apert manifestement par ce qu'on vient de déduire : mais qu'on puisse d'abord faire un crime à la cour de Vienne, même de la seule idée de la possibilité d'un échange de la Bavière, c'est ce qui surpasse toute imagination. Tandis qu'il existe devant les yeux dans les siècles les plus reculés, dans le moyen-âge, & dans des tems plus récents, un si grand nombre d'exemples d'échange de pays en Allemagne, en partie réellement effectués, en partie proposés, en partie même encore aujourd'hui en négociation, la cour impériale & royale n'avoit pu penser & ne sauroit penser encore, que le seul échange de la Bavière soit absolument impossible, & que l'idée même, que cet échange puisse un jour se pratiquer, ne lui soit pas permise.

(*La suite l'ordinaire prochain.*)

BERLIN (le 25 Novembre). Le Roi vient de nommer, pour succéder à feu M^r. le baron de Riedesel dans la place de ministre de cette cour à celle de Vienne, Mr. le comte de Podewils, chambellan de S. M. & ci-devant officier dans les gendarmes, fils du défunt ministre-d'état & du cabinet de ce nom. Ce nouveau ministre se rend assidûment au dépôt de la chancellerie d'état, pour s'instruire dans les affaires relatives à son nouveau poste. — S. M. vient de donner une marque très-distinguée de sa haute bienveillance à son chambellan actuel, M^r. le comte de Schlaberndorf, seigneur de Stoltz,

Königshayn , Lauterbach , Seitenberg &c, chanoine du grand-chapitre de Halberstadt , en lui conférant la charge de grand-maître des bâtimens en Silésie , & en lui accordant toutes les prééminences & prérogatives, dont jouissoit en cette qualité son prédécesseur , feu S. Exc. M^r. le comte de Churfchwandt.

RATISBONNE (le 17 Novembre). La diète de l'Empire a repris ses délibérations , & quoiqu'il y ait de grandes affaires sur le tapis , il ne s'est cependant encore rien passé de considérable dans les conférences qui se sont tenues jusqu'à présent. Le prince de Taxis , principal commissaire impérial est déjà arrivé ici ; les assemblées, les concerts & les cercles ont recommencé à la cour , comme de coutume. Ce prince étoit depuis long-tems en marché avec la famille des comtes de Truchses, pour l'achat des biens & seigneuries de cette famille : on apprend aujourd'hui, que le marché est consommé, pour le prix de deux millions de florins d'Empire.

LIEGE (le 9 Décembre). Les troupes autrichiennes retournent successivement en Allemagne. Nous avons vu passer par cette ville les régimens de Cobourg dragons, Wurmsfer hussards, Toscana dragons, Lat-terman, Preiss & Teutonique infanterie.



Extrait d'une lettre de Mayence à l'auteur du Journal.

Je ne fais ce que vous avez fait à des écrivains qui font ici un journal von geistlichen Sachen, mais il faut croire qu'ils ont des raisons de ne pas vous aimer. Ils vous regardent comme
le

15. Décembre 1785. 639

le général de tous les enthousiastes & flatteurs du Siège pontifical, & en cette qualité ils ne vous égareront pas. Il paroît que l'anonyme qui a soumis les loix de l'Eglise universelle à chaque évêque en particulier, a eu recours à eux, pour avoir raison des choses un peu véhémentes que vous lui avez dites. Quoiqu'il en soit, j'ai cru devoir vous avertir de cette petite sorie contre vous, mais qui pourra s'élargir dans la suite, car ils annoncent, qu'ils ont encore beaucoup de choses à vous dire. Je suis &c.
L. M. D. H.

* 15. Decbr 1785. P. 161a

Mayence, le 1 Décembre 1785.

RÉPONSE. J'avoue que je ne comprends rien à cette lettre. J'ai été un des premiers & peut-être le premier à faire connoître & accréditer le Journal von geistlichen Sachen; & j'ai eu bien du mal à me justifier contre les reproches que des gens très respectables m'ont faits à ce sujet. Pourquoi donc ces Messieurs ne m'ameront-ils pas? — Général des enthousiastes; cela est un peu trop bruïant pour moi qui dans tout l'article relatif à l'anonyme n'ai pas dit un mot du Pape, ni du Siège de Rome, sinon qu'il étoit un peu incontesté de mettre chaque évêque au-dessus des Canons de l'Eglise universelle; tandis qu'on se moquoit si amèrement de ceux qui avoient accordé cette supériorité au Pape. Il ne me paroît pas que cette conduite & bien simple observation prouve un enthousiasme bien violent; & quant aux flatteurs, il semble qu'aujourd'hui ces âmes lâches & viles ne se tournent pas de ce côté-là: mais comme ces Messieurs ont encore bien de choses à me dire, ils prouveront peut-être dans la suite que cela est comme ils l'ont dit. En attendant je les prie d'une chose; & cela pour leur propre honneur & gloire; & succès des geistlichen Sachen. C'est de laisser-là les noms d'enthousiaste, fanatique, superstitieux; de ne pas y ajouter sur-tout ceux de Dummkopf, Schurf, Hypocrit &c. (car tout cela est en usage chez quelques savans de cette contrée*);

* 15 Decbr P. 164

* 1 Mai p. 28. 30. 40. &c.

• II. Part

V v

11. Sept.
p. 100.

mais de prouver tout uniment, 1^o. Que la bigarrure dont j'ai tracé le tableau *, honore-
roit beaucoup l'Eglise catholique ; 2^o. Que
tout évêque est en droit d'y contribuer de
son mieux quand il le jugera à propos ; 3^o.
Qu'en ce point le Pape est infiniment au-des-
sous des évêques. C'est à quoi doivent se ré-
duire les *beaucoup de choses* que ces Messieurs
ont à me dire : toutes les autres sont inuti-
les, parce qu'elles sont hors du but, & que
le verbiage remplacé toujours défavantageuse-
ment les raisons.

*Dans le dernier Journal, p. 502 à la marge,
il faut un astérisque avant la citation du * 15
Mars 1785, & un autre l. 5 après le mot de r
Ismemands *. — Ibid. l. dern. au lieu de r
Nov. 1782, il faut Nov. 1772. — P. 559,
l. 29. Si Mr. &c, cet avis ne faisant pas par-
tie de la lettre qui précède, ne devoit pas être
imprimé en caractère italique.*

T A B L E.

TURQUIE.	(Constantinople.	591
RUSSIE.	(Pétersbourg.	592
POLOGNE.	(Varsovie.	594
ESPAGNE.	(Madrid.	596
SUEDE.	(Stockholm.	597
DANNEMARCK.	(Coppenhague	598
	(Elsenëur.	599
	(Rome.	599
ITALIE.	(Milan.	602
	(Venise.	602
	(Malte.	603
ANGLETERRE.	(Londres.	604
PAYS-BAS.	(La Haye.	609
FRANCE.	(Mastricht.	621
	(Paris.	623
	(Vienne.	629
ALLEMAGNE.	(Berlin.	637
	(Raisbonne.	638
	(Liege.	638

T A B L E

Alphabétique des matieres de Littérature
depuis le 1 Septembre 1785.

A Brégé historique des hôpitaux, contenant leur origine, les différentes especes d'hôpitaux, d'hospitaliers & d'hospitaleres, & les suppressions & changemens faits dans les hôpitaux en France. Par Mr. l'abbé de Recalde, &c. 15. Septembre. Page 94

Administration (de l') des finances de la France, par Mr. Necker. 1. Septembre. 3

Amusemens (les) de la jeunesse. 15. Nov. 410

Anatomie de la langue françoise. 15. Nov. 404

Avare (l') conte, par Mr. Regnault de Chaourche. 1. Novembre. 349

Avis sur un ouvrage périodique imprimé à Mayence. 15. Septembre. 164

Avis sur deux ouvrages infectés de l'esprit de secte. 15. Octobre. 272

Beantwortung acht wichtiger einem Theologen vorgelegten Fragen. Réponse à huit importantes questions proposées à un théologien. 15. Septembre. 101

Bottinade, ou découverte de Mr. Bottineau. 1. Octobre. 232

Brief eines Katholischen ꝛc. Lettre d'un Catholique au rédacteur de la gazette de Carlsruh, par rapport à B. J. Labre. 1. Septembre. 30

Christ (der) wie er seyn sollte. Le Chrétien comme il doit être. 1. Décembre. 507

Cométographie, ou traité historique & théorique des cometes; par Mr. Pingré, &c. 15. Novembre. 428

Considérations générales sur les moyens de rendre la justice en France, avec célérité & le moins de frais possible: sujet proposé par l'académie de Châlons-sur-Marne, pour le prix de l'année 1782. 1. Décembre. 506

- De concordantiarum biblicarum frequentissimo
usu & utilitate maximâ &c. Prospektus.** 15.
Octobre. Page 270
- De l'universalité de la langue françoise : dis-
cours qui a remporté le prix de l'académie
de Berlin.** 15. Novembre. 401
- De victu Joannis Baptistæ in deserto commo-
rantis. Commentatio scripturistica in Matth.**
111. 4. 15. Décembre. 579
- Discours sur le préjugé des peines infamantes,
couronné à l'académie de Metz &c. Par Mr.
Lacretelle.** 15. Octobre. 263
- Discours en vers sur la société.** 1. Nov. 348
- Disertatio scripturistico-critica : An Cephas,
quem Paulus Antiochiæ redarguit (Gal. 2,
11.) fuerit Simon Petrus Apostolorum cori-
pheus ? discussa a Marcellino Molkenbuhr,
Ord. Sti Francisçi &c.** 15. Octobre. 257
- Disertatio moralis de usu imaginum, quam
cum practicis thesibus de peccato propug-
nabunt &c. Dissertation morale sur l'usage
des images, suivie de theses sur la nature du
péché &c.** 1. Décembre. 493
- Eau de St. Avold.** 1. Novembre. 399
- Ecorcheur (P) & Usurier. Fable.** 15. Octo-
bre. 252
- Édit contre les francs-maçons.** 15. Sept. 144
- Efficace des pommes de terre contre les brûlu-
res.** 1. Novembre. 398
- Épitaphe d'un procureur, par Mr. L***.** 1.
Novembre. 350
- Épitaphe de Pilastre.** 15. Novembre. 475
- Épitome dissertationis de aliquot plantarum
exoticarum succedaneis in Belgio reperiun-
dis, latinè recensita a P. E. Wauters.** 15.
Décembre. 586
- Épître à Mr. Renard, avocat à Berlin, pour
servir de réponse à une lettre dans laquelle
il m'exhortoit à quitter l'obscurité pour la
fortune.** 15. Octobre. 253
- Enfer (P) des peuples anciens, ou histoire
des dieux infernaux, de leur culte, de leurs
temples, de leurs noms, de leurs attributs.
Avec la description des morceaux celebres de
peinture, gravure & sculpture &c. Par Mr.
Delandine, &c.** 15. Novembre. 411

Entwurf einer medicinisch-practischen Bibliothek
20. *Projet d'une bibliotheque de médecine-pratique.* Par Mr. Ch. M. Weber. 1. Novembre. Page 343

Essai sur la doctrine du doute universel. Par Mr. Brunel, &c. 15. Octobre. 245

Etat des missions de la Chine. 15. Sept. 150

— *Idem.* 1. Novembre. 392

Existence (l') réfléchie, ou coup-d'œil moral sur le prix de la vie. 1. Décembre. 502

Extrait d'une lettre de D. Fleurant à l'auteur du Journal, touchant l'Art de vérifier les dates. 1. Octobre. 170

Extrait d'une lettre de Mayence à l'auteur du Journal. 15. Décembre. 638

Helviennes (les) ou lettres provinciales philosophiques. Nouv. édit. 1. Octobre. 167

Histoire de l'émigration des religieuses conduites en France par Mr. l'abbé de St. Sulpice, envoyé de Mde. Louise de France, &c, pour la translation de reliques de Ste. Collette à Poligny en Franche-Comté. Par le P. Elie Harel, &c. 15. Novembre. 427

Inutilité des ballons pour la navigation 1. Octobre. 234

Lettres d'un patriote au soi-disant curé sur son dialogue au sujet des Protestans. Nouv. édit. 1. Septembre. 32

Lettre de Mr. Peyssonnel touchant les Mémoires de Mr. le B. de Tott. 15. Septembre. 113

Lettre à l'auteur du Journal sur les causes de la dépravation du peuple. 15. Septembre. 162

Lettre à l'auteur du Journal, sur les goûts exotiques. 15. Octobre. 267

Lettre sur les jeunes gens qui sont reçus à faire leur licence par bénéfice d'âge. 15. Octobre. 271

Lettre de Mr. l'abbé Para. 15. Oct. 321

— *Avertissement du même.* 15. Nov. 477

Lettre sur la France, l'Angleterre & l'Italie. 15. Novembre. 417

Lettre de Mr. l'abbé de Lisle à Mr. le bailli de Freslon. 1. Décembre. 542

- Magiciens parmi les philosophes du jour*, 1.
Octobre. Page 231
- Magie (la) blanche dévoilée ou explication des
tours surprenans, qui font depuis peu l'ad-
miración de la capitale & de la province,
avec des réflexions sur la baguette divinatoire,
les automates, les joueurs d'échecs &c. Par
Mr. Décremps.* 15. Décembre. 561
- *Supplément à la magie blanche dévoilée,
&c.* 15. Décembre. 565
- Mandement de Mr. l'archevêque de Paris, à
l'occasion des esclaves rachetés par les reli-
gieux de la Ste. Trinité & de N. D. de la
Merci.* 1. Octobre. 235
- Meditationes biblico-criticæ de excidio Sodo-
mæ & finitimarum urbium &c. Observations
critiques sur la destruction de Sodome & des
villes voisines. Par le P. Gassman, Recollet,
&c.* 15. Décembre. 585
- Mémoire de Mr. Ecke de Münden, sur un
mouvement remarquable des corps qui surna-
gent.* 15. Décembre. 586
- Mémoire sur la maniere de conserver les œufs.*
15. Décembre. 587
- Moyens de suppléer à la disette des fourrages.*
15. Décembre. 588
- Nachtrag oder Practica zum catholischen Phant-
asten und Prediger-Almanach. Almanach des
fantaisques & predicateurs catholiques.* 1. No-
vembre. 347
- Nahamir, ou la Providence justifiée. Conte
arabe.* 15. Novembre. 422
- Notice touchant Mrs. le Roy, de Mablé & Mil-
lot.* 1. Octobre. 237. 240
- *Idem, touchant Mrs. de Riedesel, Com-
bault & Thomas.* 15. Octobre. 315. 316. 317
- *Idem, touchant Jules-César Cordara.* 1.
Décembre. 558
- Observations sur les intérêts d'argent prêté à
terme. Par Mr. Clément de Ris.* 15. Oct. 247
- Observations sur les femmes peintures.* 15. Août.
576
- Oïson (l') & le serpent.* 15. Octobre. 268

<i>Oratio in illustri Basilica Bruxellensi SS. Michaelis & Gudilæ die 19 Julii 1785; anno seculari secundo a restitutiis denud publico cultui sacris Hostiis, &c. Discours prononcé dans la collégiale de Ste. Gudule à Bruxelles, au second anniversaire séculaire de la restitution du culte public des saintes Hosties, &c. par Mr. J. F. Van de Veldè.</i>	15. Décembre.	Page 567
<i>Ordonnance de l'Empereur touchant les Juifs.</i>	15. Octobre.	290
<i>Oryctographie de Bruxelles ou description des fossiles tant naturels qu'accidentels découverts jusqu'à ce jour dans les environs de cette ville. Par Mr. Fr. Xav. Burtin, &c.</i>	1. Décembre.	482
<i>Paraphrase du Magnificat.</i>	15. Octobre.	273
<i>Pénitence d'un nouveau marié, Contes par Mr. Pons de Verdun.</i>	1. Novembre.	350
<i>Peut-on négliger dans l'éducation l'étude de la langue latine? Plaidoyer déclamé au collège de Tournai, &c.</i>	15. Novembre.	405
<i>Poésies diverses de Mr. Hoffman.</i>		
<i>Bonheur & malheur. Conte.</i>	15. Nov.	420
<i>Les trois âges de l'amour.</i>		
<i>Aux femmes.</i>	15. Novembre.	420
<i>Précis historique sur la vie & les exploits de François le Fort, citoyen de Genève, général & grand-amiral de Russie; &c. Par Mr. de Basville.</i>	15. Septembre.	91
<i>Prédiction de B. J. Labre.</i>	15. Novembre.	447
<i>Raguse, état de cette république.</i>	15. Sept.	127
<i>Réflexions sur l'existence légale des Jésuites en Russie.</i>	15. Octobre.	220
<i>Réflexions sur la richesse réelle d'un pays & la quantité du numéraire.</i>	1. Novembre.	351
<i>Réflexions sur l'éloge de Bernard de Fontenelle, discours par Mr. Garat, qui a remporté le prix de l'académie françoise, en 1784. Par Mr. Chas.</i>	1. Décembre.	503
<i>Remède fort simple contre les blessures.</i>	1. Novembre.	392
<i>Ristretto di una memoria, &c. Abrégé d'un mémoire sur la décomposition de l'eau.</i>	1. Décembre.	576

Robinson (le nouveau), pour servir à l'amusement & à l'instruction des enfans. Traduit de l'allemand de Mr. Campe. 15. Nov. Page 429

Secret de marcher sur l'eau sans enfoncer. 1. Octobre. 233

Sermons du R. Pere Elisee, Carme déchauffé, prédicateur du Roi. 1. Novembre. 323

Sigevart, dédiée aux ames sensibles. Roman traduit de l'allemand par Mr. de la Vaux. 1. Décembre. 505

Tableau historique & philosophique de la religion, depuis l'origine des tems & des choses, jusqu'à nos jours. Par Mr. l'abbé Paru du Phanjas. 13. Septembre. 81

Traité de l'élasticité de l'eau & d'autres fluides, dans lequel on a rassemblé toutes les expériences faites jusqu'à présent dans cette recherche, avec la description d'une nouvelle machine pour prouver la compression des fluides, & des expériences auxquelles elle a servi. Par F. A. G. Zimmermann, professeur &c. à Brunswick. 1. Décembre. 479

Vertrauen (gründliches) des Menschen auf die Fürsichtigkeit Gottes. Von Mathias von Schönberg. De la confiance en la miséricorde de Dieu. — Der Tag des Christen &c. La journée du Chrétien &c. — Regeln für die Gesundheit &c. Règles prises dans la religion & la raison pour conserver sa santé. — Practischer Unterricht vom Gebrauche des H. Sacraments. Instruction pratique sur le Sacrement de pénitence. — Vom widrigen und glücklichen Schicksale des Menschen auf Erden. De l'adversité & de la félicité de l'homme sur la terre. — Unterhaltung mit Gott &c. Entretien avec Dieu au commencement & à la fin de la journée. 15. Décembre. 584

Weiber (die zwey) nach Babylon, eine Geschichte von Lusttugeln. Les deux femmes allant à Babylone. Anecdote relative aux ballons aërostatiques. 1. Novembre. 344

Fin de la Table.